



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2024
CAPACITES FINANCIERES A L'HORIZON 2028

Conseil municipal du 19 novembre 2024

Ville de Gif-sur-Yvette
&
Cabinet Michel Klopfer
4, rue Galilée
75116 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescallier@cabinetmichelklopfer.fr

PRESENTATION

✓ **Extrait de l'article L.2312-1 du CGCT :**

- « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

- ✓ Le rapport doit inclure **diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.**

→ **Objet du présent document.**

PRESENTATION

- ✓ **Document conjoint Ville de Gif – Cabinet Michel Klopfer, en 2 parties :**
 - **Partie 1** : Diagnostic financier fin 2024 sur la base d'un CA prudemment anticipé à 2/3 mois de la clôture.
 - **Partie 2** : Prospective financière à l'horizon 2028 (4 ans).

- ✓ Exercice mené à partir des comptes bruts de la Ville auxquels sont apportés le cas échéant **quelques retraitements** :
 - Transfert en investissement des mouvements exceptionnels enregistrés en fonctionnement (cessions, indemnités, ...).
 - Imputation directe des remboursements de dette effectués par la CPS sur les dépenses correspondantes.
 - Prélèvements sur recettes (attribution de compensation CPS, FPIC, ...) comptés en produits négatifs plutôt qu'en charges.
 - Rattachement à leur exercice de recettes ou de dépenses décalées.
 - Exemple : la première taxation de Servier (2024), qui risque de n'être touchée qu'en 2025.

- ✓ Sources des données comparatives
 - Comptes de gestion 2023 mis en lignes par la DGFIP.
 - Données de fiscalité locale 2023 mises en ligne par la DGFIP (« REI »)
 - Fichier des critères de DGF 2024 mis en ligne par la DGCL.
 - Strate de référence : 20 000 – 50 000 habitants.

PARTIE 1
**ETAT PREVISIONNEL DES FINANCES LA VILLE A L'ISSUE
DE L'EXERCICE 2024**

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2024

FLUX REELS DE L'EXERCICE

- ✓ **Dépenses totales = 46,0 M€ :**
 - **En fonctionnement : 31,3 M€**
 - dont 0,5 M€ de prélèvements sur recettes.
 - **En investissement : 14,7 M€.**
 - 2,6 M€ de capital d'emprunts ;
 - 12,1 M€ d'investissements proprement dits.
- ✓ **Epargne brute = solde des flux réels et récurrents de la section de fonctionnement = 4,8 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 3,3 M€** nets des prises en charge CPS (voirie).
 - Intérêts : 0,7, capital : 2,6.
- ✓ **Emprunt 2024 projeté à 3 M€.**

	Dépenses en M€	Recettes en M€	
Fonctionnement	Prélèvements sur recettes : 0,5	Recettes de fonctionnement 36,0	
	Dépenses de gestion 30,1		
	Frais fi nets* : 0,7		
	Epargne brute 4,8	Recettes nettes 35,5	
Investissement	Cap. net* dette : 2,6		Epargne brute 4,8
	Investissements 12,1		Recettes définitives 7,3
		Emprunt 3,0	

* Nets des prises en charge par la CPS

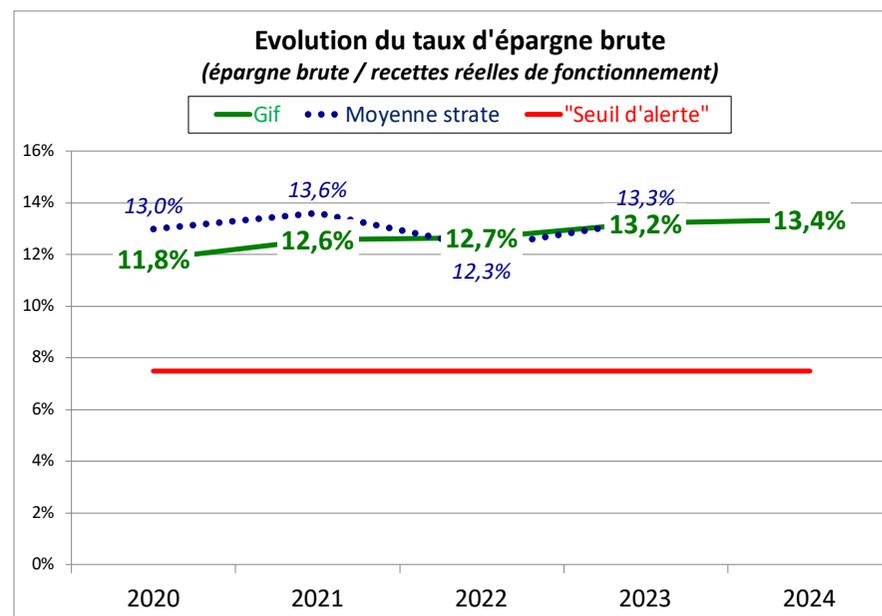
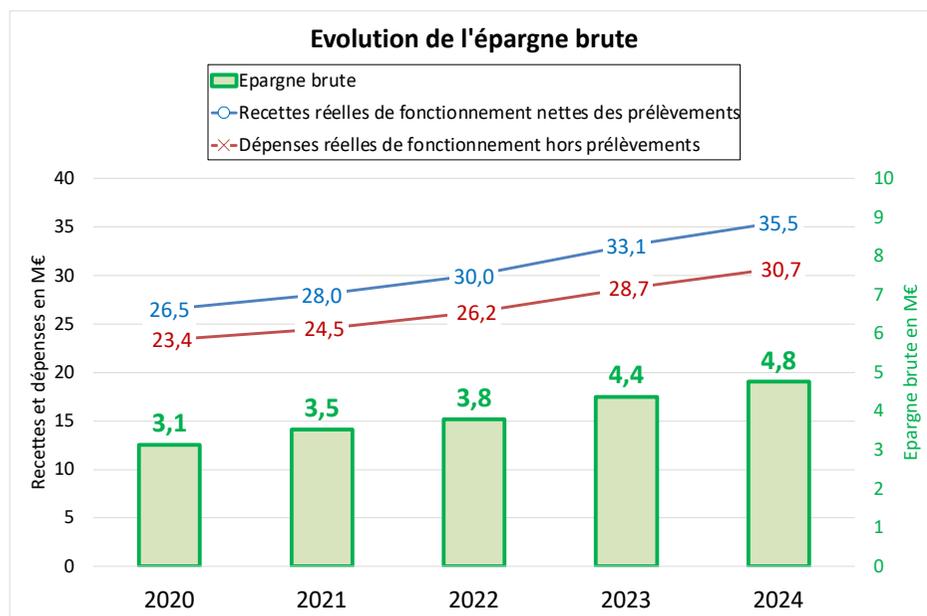
EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

- ✓ L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de capacité à investir, est **l'une des cibles majeures de la politique financière de la Ville.**
- ✓ Elle se dimensionne usuellement au regard des recettes nettes de fonctionnement → **ratio de « taux d'épargne brute ».**
- ✓ Lecture du ratio de taux d'épargne brute :



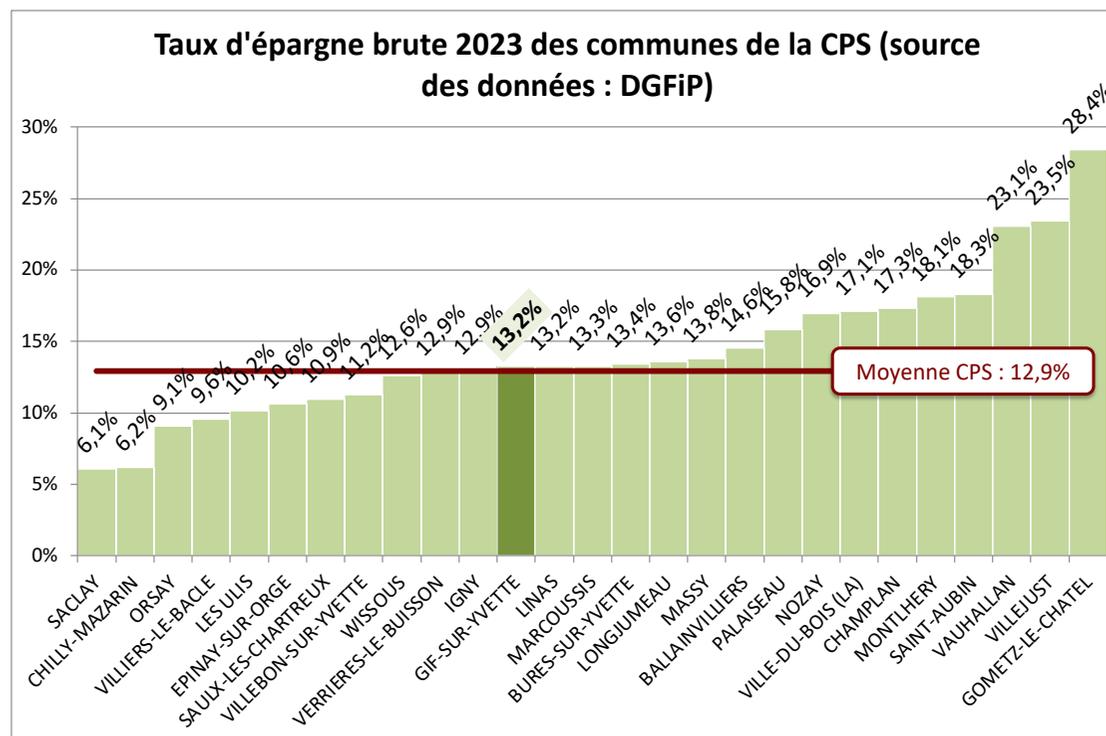
UNE EPARGNE BRUTE 2024 QUI RESISTE AU CONTEXTE INFLATIONNISTE

- ✓ L'épargne brute récurrente a poursuivi sa croissance en 2024. Elle devrait atteindre **4,8 M€** (montant prudemment estimé début octobre 2024).
- ✓ A **13,4%**, le taux d'épargne brute s'avère satisfaisant, dans la moyenne de la strate 2023 (laquelle devrait selon les premières estimations nationales se dégrader en 2024).



UNE EPARGNE BRUTE LEGEREMENT SUPERIEURE A LA MOYENNE CPS EN 2023

- ✓ En 2023, le taux d'épargne brute giffois (13,2%) dépassait de 0,3 point la moyenne des communes de la CPS (12,9%) au demeurant satisfaisante, même si la dispersion était large.



UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT TRES EVOLUTIVE

- ✓ L'épargne brute s'est appréciée dans un contexte de **rapide croissance des dépenses de fonctionnement** :
 - **+7,2% projetés en 2024,**
 - **+7,9%/an moyens sur les 3 dernières années,** soit 2 fois l'indice des prix à la consommation lequel, il est vrai, ne réplique pas tout à fait l'inflation subie par une commune.

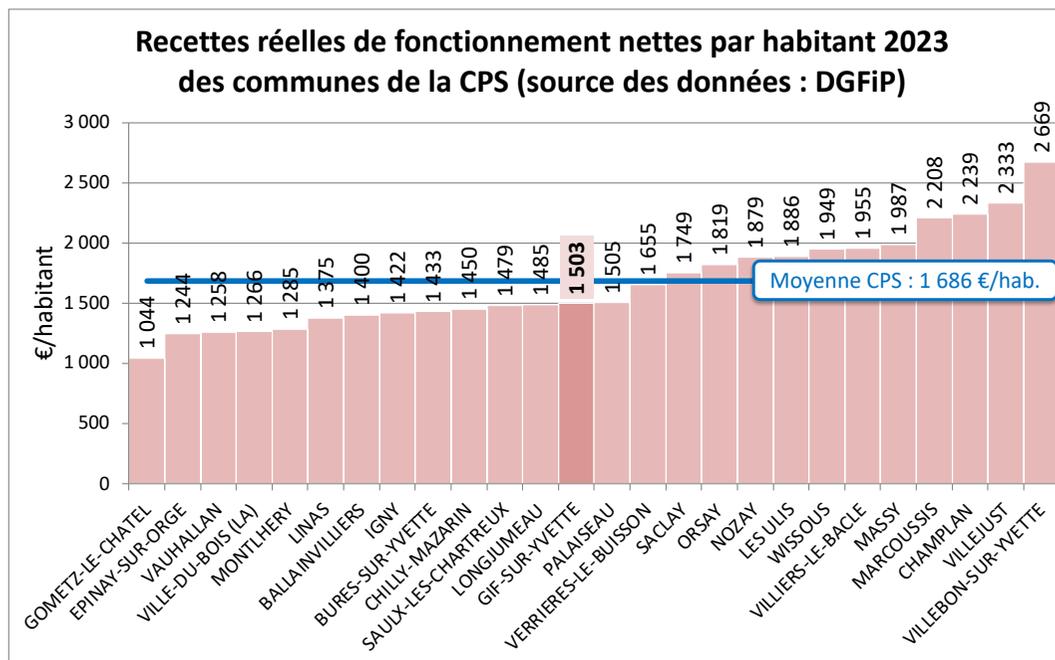
Variation des composantes de l'épargne

En M€	2021	2022	2023	2024	Δ moyen
Produits	28,0	30,0	33,1	35,5	8,2%
<i>Variation</i>		<i>7,0%</i>	<i>10,1%</i>	<i>7,4%</i>	
Charges	24,5	26,2	28,7	30,7	7,9%
<i>Variation</i>		<i>6,9%</i>	<i>9,4%</i>	<i>7,2%</i>	
<i>Indice des prix (IPC)</i>		<i>5,3%</i>	<i>4,8%</i>	<i>1,9%</i>	<i>4,0%</i>

- ✓ Mais la dynamique des dépenses de fonctionnement (en %) a été **strictement adossée à celle des produits**. Ceux-ci ont gagné :
 - **+7,4% en 2024,**
 - **+8,2%/an moyens depuis 2021.**

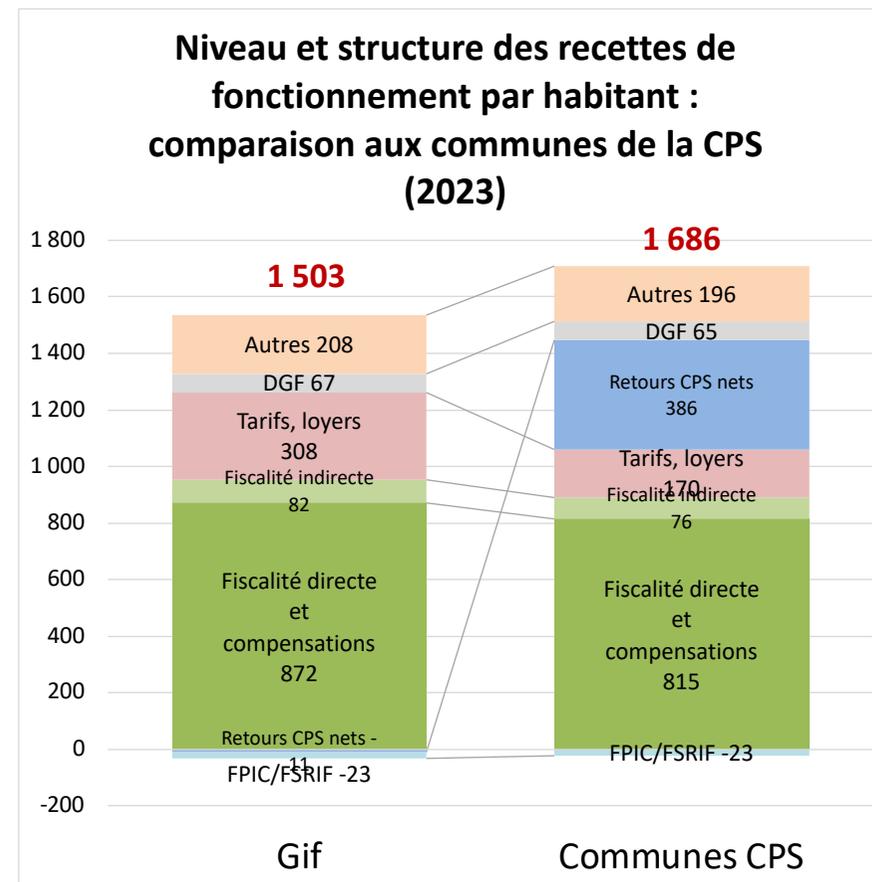
RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT UN NIVEAU QUI, MALGRE LA CROISSANCE RECENTE, DEMEURE MODERE

- ✓ Recettes de fonctionnement nettes 2024 estimées : **35,5 M€**.
 - Soit **1 549 €**/habitant.
- ✓ En 2023 : **33,1 M€** = 1 503 €/habitant.
 - **11% sous la moyenne CPS.**
 - Soit l'équivalent de 4,0 M€ de moindres recettes.
 - **4% sous la moyenne de la strate.**



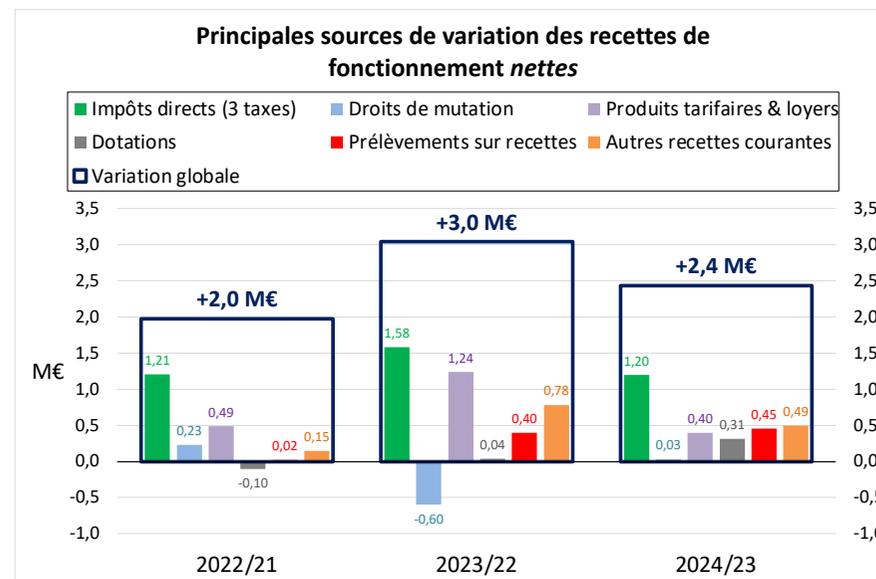
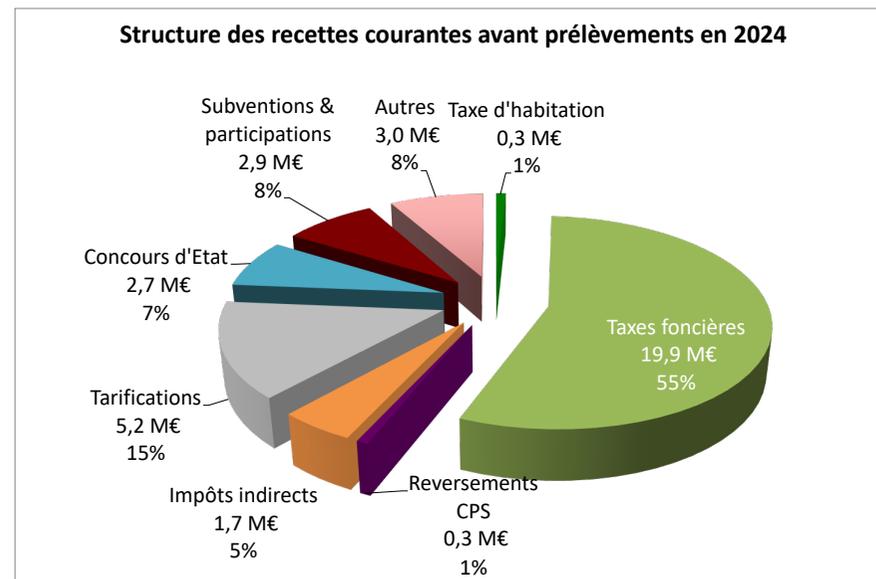
LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT UNE STRUCTURE ATYPIQUE AU SEIN DE LA CPS

- ✓ L'écart à la moyenne des communes de la CPS procède essentiellement des reversements intercommunaux (AC et DSC).
 - Trace de la fiscalité économique antérieure à l'intercommunalité (2002).
 - L'attribution de compensation, encore négative à Gif en 2023, est conséquente dans les communes où la fiscalité économique transférée à l'EPCI était élevée (Massy, Villebon, Les Ulis, Chilly, ...).
- ✓ Les produits de tarifications et loyers sont près de 2 fois plus élevés à Gif que dans l'ensemble des communes, mais ne compensent pas l'écart de retours communautaires.



STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

- ✓ Première ressource de la Ville (55% du total), la taxe foncière procure bon an mal an, la moitié du surplus de recettes : +1,2 M€ sur +2,4 M€ en 2024.
- ✓ **2 bonus pérennes sont apparus par ailleurs en 2024 :**
 - **La DGF, d'ordinaire atone, a gagné 0,31 M€** via un double-effet :
 - Hausse de population INSEE.
 - Eligibilité à la dotation de solidarité urbaine.
 - La totalité du financement des équipements de voirie transférés à la CPS (AC) est désormais réglée en section d'investissement plutôt qu'en fonctionnement → une majoration de **0,4 M€** des recettes nettes de fonctionnement en 2024.
 - Une première tranche de 0,4 M€ avait déjà basculé en 2023.
- ✓ Les droits de mutation, pour la 2^{ème} année, ne participent pas à la croissance des recettes.



LE TRANSFERT D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VOIRIE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

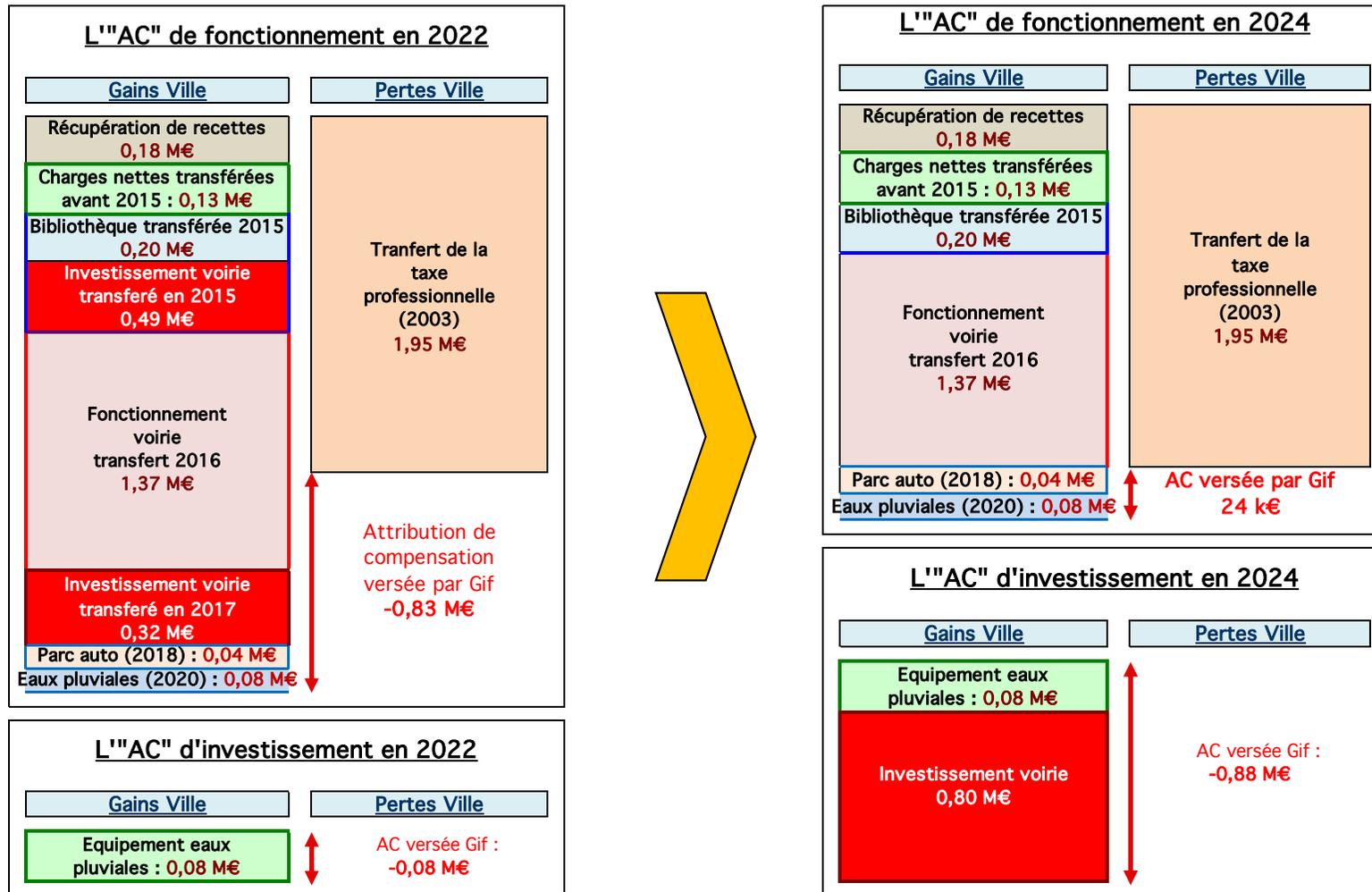
Rappel : Fonctionnement de l'attribution de compensation (AC)

- Flux légal entre communes et EPCI destiné à neutraliser l'impact des transferts financiers réciproques intervenus au fil des ans (recettes et dépenses). Fixée au regard des montants antérieurs aux transferts, elle n'est pas indexée.
- Imputée *par défaut* en fonctionnement côté communes et côté EPCI, *y compris pour la part représentative des investissements transférés*.
 - A Gif, le transfert de l'investissement de voirie, en 2 étapes (2015-2017), s'était ainsi traduit par une perte d'épargne brute de 0,8 M€.

- ✓ Fin 2022, prenant acte d'une récente évolution législative, la **CPS a accepté de percevoir le dédommagement de l'investissement de voirie en section d'investissement plutôt qu'en section de fonctionnement** (perte d'épargne brute pour elle).
 - En 2 temps : 50% en 2023, 100% en 2024.
 - Cette faculté avait déjà été mise en œuvre pour l'équipement de la compétence eaux pluviales (transfert 2020).
- ✓ En miroir, la Ville a basculé une dépense de 804 k€ du fonctionnement vers l'investissement → **un gain d'épargne brute de 804 k€ en 2 ans**.
 - Fin de l'effet comptable de pénalisation de l'épargne due au transfert de la voirie.

LES COMPOSANTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION CPS EVOLUTION 2022-2024

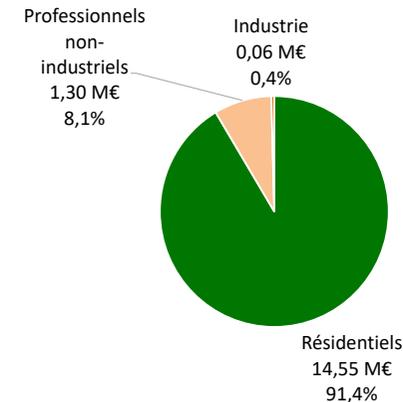
- ✓ Désormais, l'AC giffoise comprend : **24 k€/an en fonctionnement, 881 k€/an en investissement.**



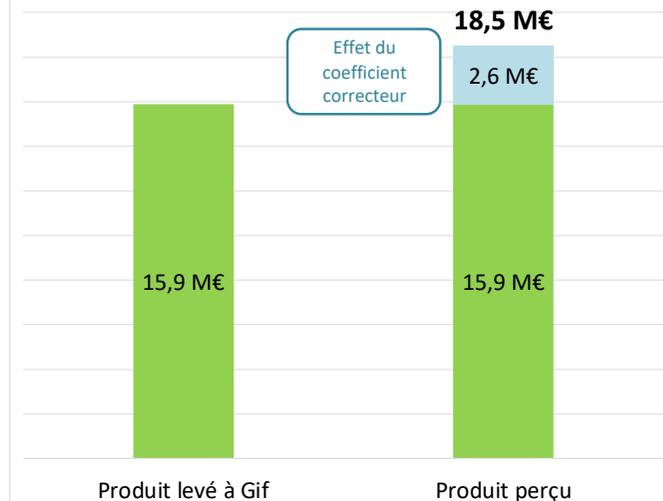
UN PRODUIT DE TAXE FONCIERE REHAUSSE PAR LE « COEFFICIENT CORRECTEUR », OU LA PART ECONOMIQUES CROIT RAPIDEMENT

- ✓ La taxe foncière est devenue le principal impôt direct depuis que la part départementale a été transférée aux communes en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (2021).
 - A Gif, elle repose à 91% sur les propriétaires résidentiels, à 9% sur les entreprises.
 - La part économique, historiquement faible (cf. les 30% moyens dans la CPS) croît très vite depuis quelques années : +34% entre 2021 et 2023.
- ✓ Rappel : L'échange TH → TFB départementale fut déséquilibré à Gif. Pour compenser la différence, l'Etat applique un coefficient multiplicateur fixe et pérenne à l'impôt collecté sur la Commune, calculé en valeur 2020.
 - **Coefficient = 1,165** → Le produit encaissé chaque année excède de **16,5%** la taxe acquittée par les contribuables locaux (*compensation dynamique*).
 - Impact de cet apport externe en 2023 : **+2,6 M€**

Structure du produit de taxe foncière de la Ville en 2023 avant application du "coefficient correcteur"



Produit acquitté localement et produit effectivement perçu (2023)



DES BASES DE TAXE FONCIERE DYNAMIQUES

- ✓ Rappel : Les bases de taxe sur le foncier bâti (TFB) évoluent à raison :
 - de la majoration forfaitaire annuelle égale, selon la loi, à l'inflation en glissement de novembre N-1 (ou pour la part professionnelle à un indice de loyers commerciaux),
 - de la dynamique physique (constructions nouvelles, ...).

- ✓ Depuis 3 ans, se conjuguent :

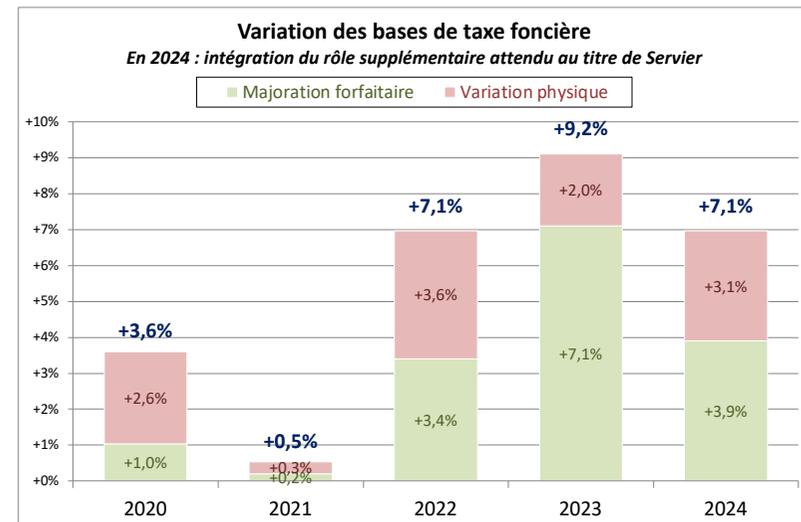
- **une majoration forfaitaire élevée**, effet de la poussée d'inflation : **+15,1% en 3 ans** (impact : +2,4 M€), dont **+3,9% en 2024**.

→ **NB** : Dans un rapport récent sur les finances locales, la Cour des Comptes, a suggéré de supprimer cette indexation afin de ralentir les recettes, donc les dépenses des communes et EPCI ...

- **une croissance physique rapide** : **+2,9%/an** moyens contre 1%/an auparavant, liée au développement du Plateau de Moulon,

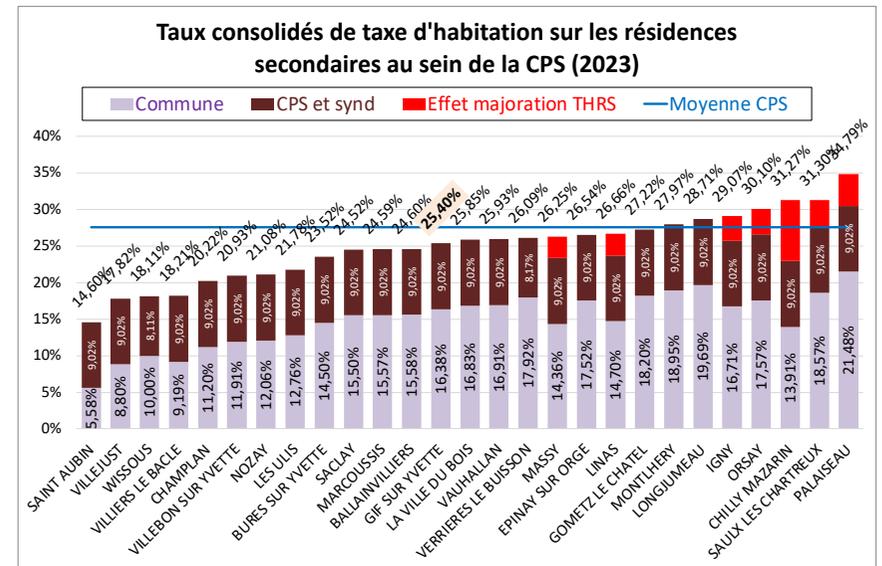
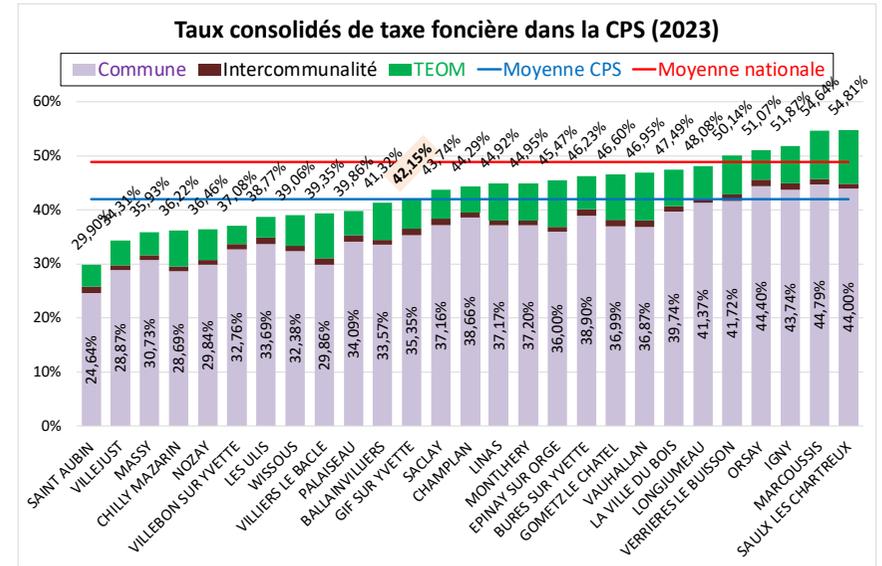
→ Soit une variation globale des bases, donc du produit, de **+7,8%/an**, dont **+7,1% en 2024**.

→ Servier contribue pour ≈ 2 points en 2024.



DES TAUX FISCAUX PROCHES DE LA MOYENNE CPS

- ✓ Le taux de TFB n'a pas varié depuis 2009. Le taux foncier global (TEOM comprise) s'inscrit désormais **dans la moyenne de la CPS** (42,15% vs 42,02%), nettement sous la moyenne nationale (48,94%).
- ✓ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) concerne environ 300 logements à Gif pour un rapport de **303 k€** (2024).
 - En 2023, le produit est monté ponctuellement à 430 k€ du fait de dysfonctionnements des procédures nationales de taxation des résidences secondaires ...
- ✓ En « zone tendue du logement », dont fait partie le territoire CPS, les communes ont le droit de majorer de 5% à 60% la THRS en dérogeant au lien de droit commun avec la TFB.
 - 7 communes de la CPS y recouraient en 2023 (cf. ci-contre).



FISCALITE INDIRECTE

LE REFLUX DES DROITS DE MUTATION

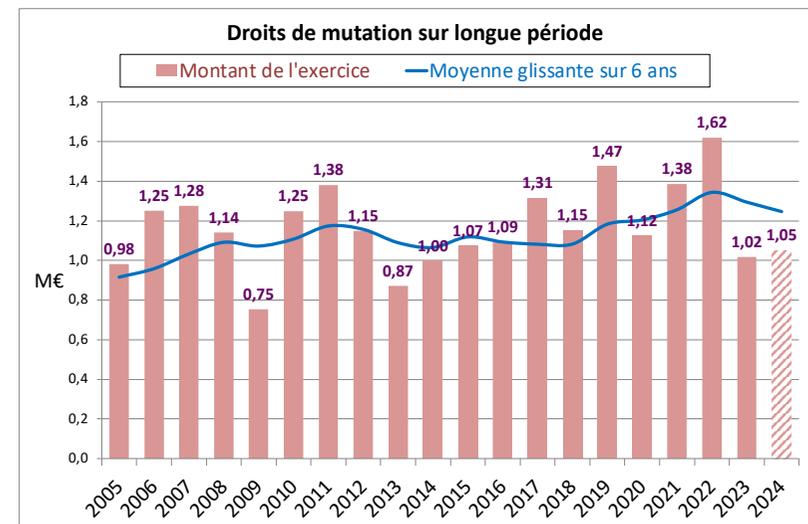
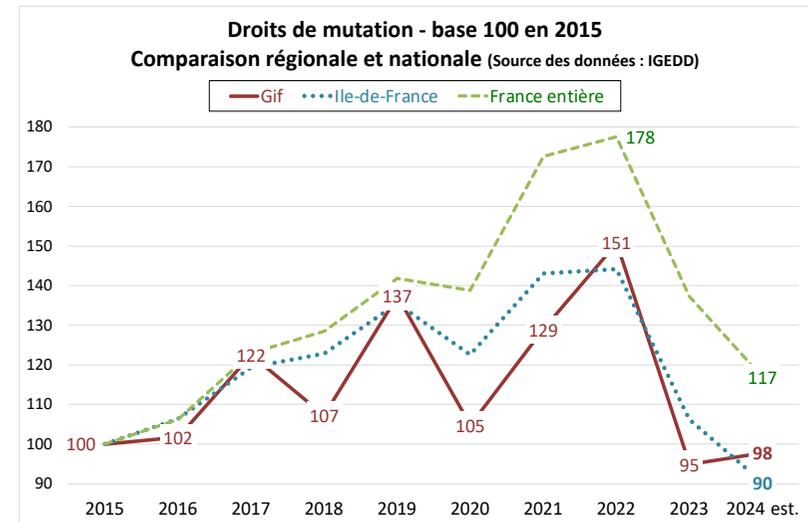
✓ Rappel : Les communes perçoivent **1,2%** du montant des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans intervenant sur leur sol (4,5% revenant par ailleurs au département).

✓ Le rebond des taux d'intérêt amorcé en 2022 a déprimé le marché immobilier, engendrant nationalement une baisse de prix et, surtout, **un vif ralentissement des transactions.**

- Le phénomène est particulièrement prononcé en Ile-de-France, où le produit a reculé de 26% en 2023, et suit une pente de -15% cette année.

✓ Gif n'échappe pas à la tendance générale:

- **0,6 M€** ont été perdus en 2023 (-37%),
- Le reflux pourrait être endigué en 2024, mais sans véritable rebond.
 - ➔ Produit attendu **entre 1,0 et 1,1 M€** au vu des encaissements des 3 premiers trimestres.



DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) DEUX ANNEES D'AUGMENTATION

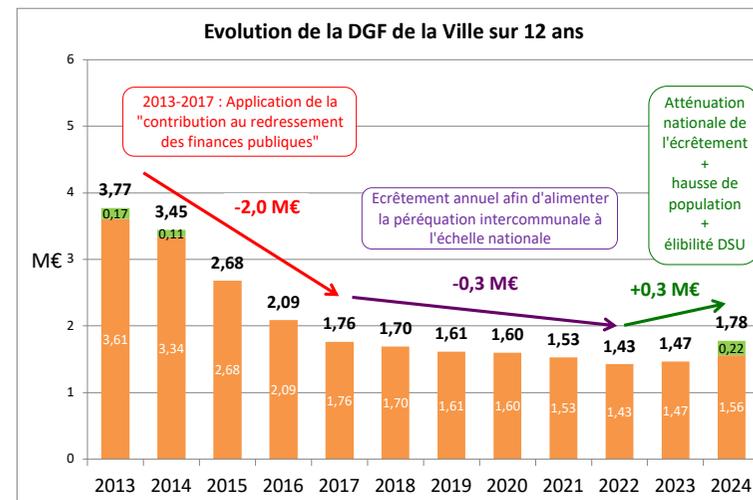
Rappel : composition de la DGF des communes

- **Dotation dite « forfaitaire »**, modulée annuellement à raison :
 - de la variation de la population INSEE (N-3) au tarif à Gif de 106 €/habitant ;
 - d'un « écrêtement » annuel facturé aux communes les moins défavorisées (-50 à -100 k€/an cumulatifs à Gif) en vue de réévaluer les concours de péréquation des plus défavorisées au sein d'une enveloppe fermée.
- **Concours de péréquation le cas échéant** : dotation de solidarité urbaine, ..., dynamisés par la loi (au-delà de l'inflation).

✓ Avant 2023, la DGF giffoise reculait continûment du fait de l'écrêtement, des ponctions de l'Etat (-1,6 M€ entre 2014 et 2017) et de l'inéligibilité à la péréquation.

✓ En 2023 et 2024, l'« écrêtement » a été quasi-suspendu nationalement.

- La dotation forfaitaire a donc varié comme la population officielle, en forte hausse (+ 1 400 en 2 ans).
- Gain : **+130 k€ en 2 ans**.



Population de la Commune

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
INSEE	21 745	21 571	21 994	21 910	21 602	21 996	22 913
DGF*	21 934	21 766	22 187	22 111	21 845	22 259	23 258
Variation		-0,8%	1,9%	-0,3%	-1,2%	1,9%	4,5%

* Complétée d'un habitant par résidence secondaire

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) L'ELIBILITE EN 2024 A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

Principaux dispositifs de péréquation applicables aux communes comparables à Gif

✓ Péréquation « verticale »

- **Dotation de solidarité urbaine (DSU)** : attribuée à 2/3 des villes > 10 000 habitants (soit 704 en 2024), classées selon un indice synthétique mêlant : potentiel financier par habitant, revenu par habitant, % d'éligibles aux APL, % de logements sociaux.
- **Dotation nationale de péréquation (DNP)** : attribuée aux communes combinant un potentiel financier par habitant peu élevé et une pression fiscale pas trop modérée (Gif y fut éligible, pour 0,1/0,02 M€ jusqu'en 2014).

✓ Péréquation « horizontale »

- **Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF)** : attribuée à 50% des communes franciliennes > 5 000 habitants (soit 191 en 2024), classées selon un indice synthétique mêlant : potentiel financier par habitant, revenu par habitant, % d'éligibles aux APL.
- **Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC)** : calculé à la maille des EPCI selon des critères de potentiel financier agrégé du territoire et de revenu moyen, prélèvement réparti entre communes au prorata de leur potentiel financier.

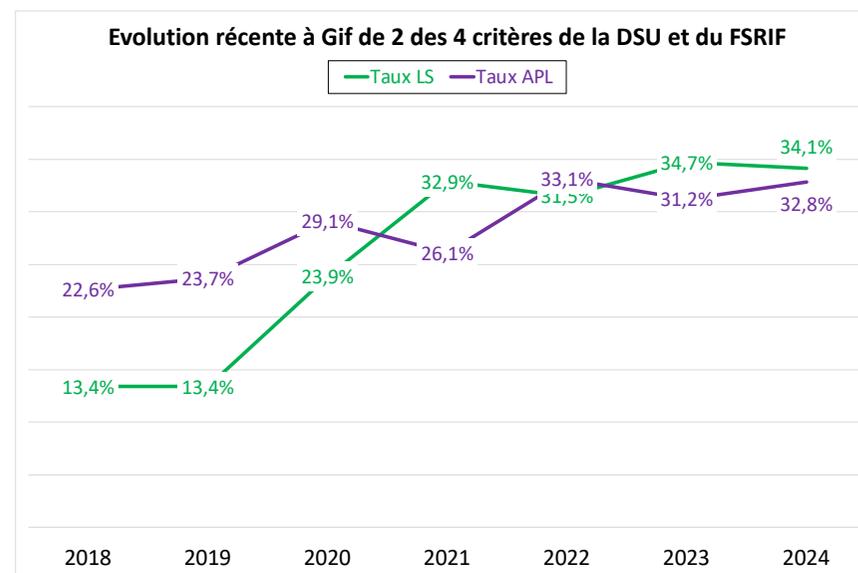
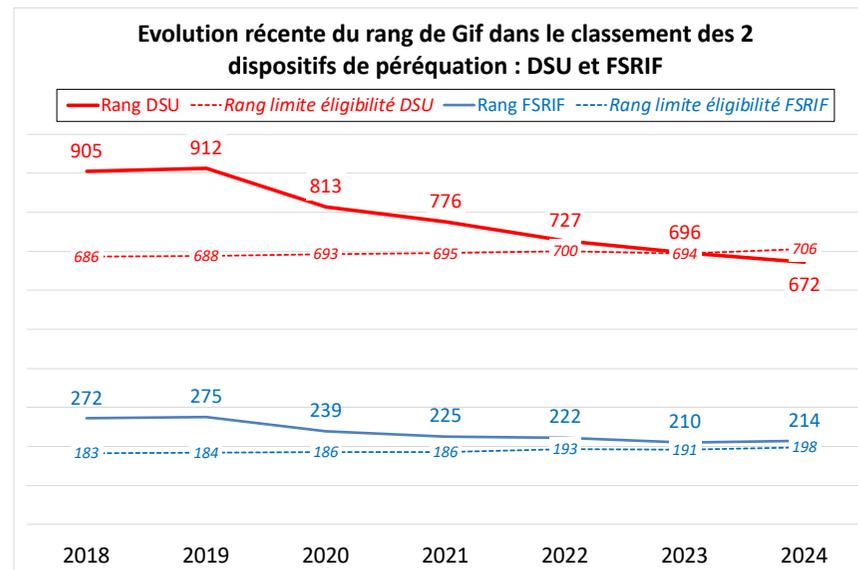
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) L'ELIGIBILITE EN 2024 A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU)

✓ **Malgré un revenu par habitant élevé, Gif est devenue éligible à la « DSU » en 2024.**

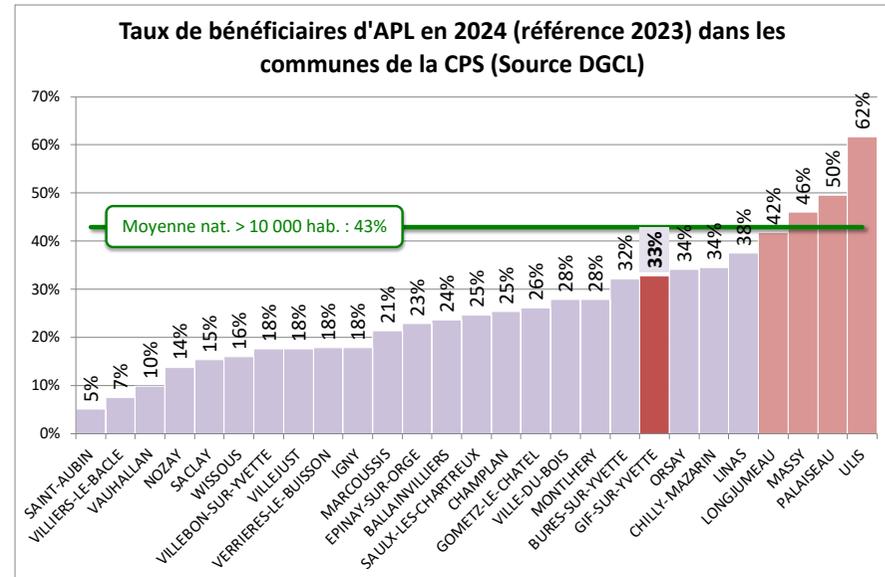
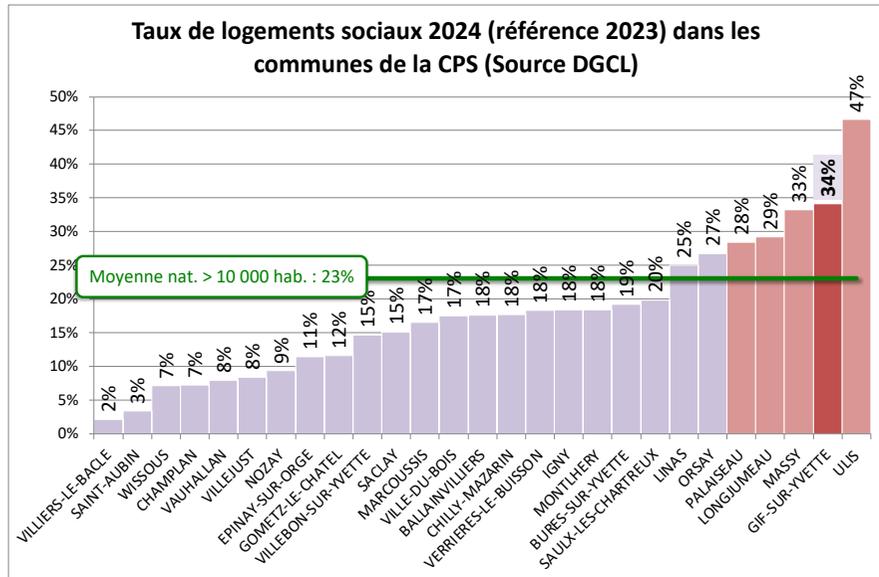
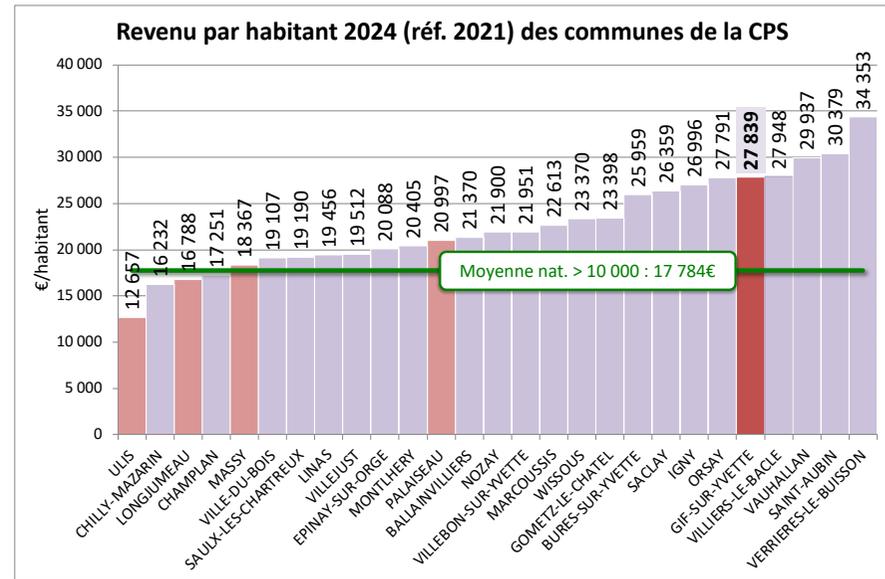
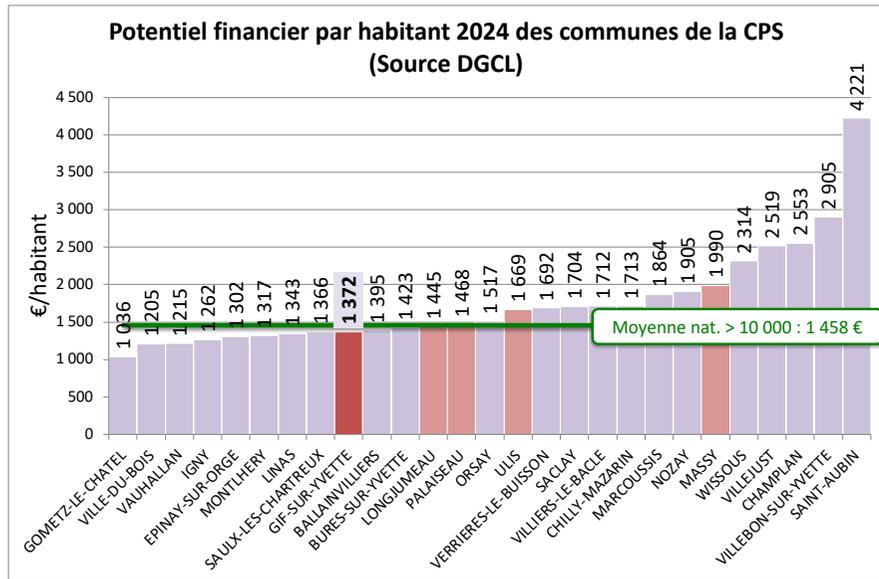
- Explication : la croissance du taux de logements sociaux et de la proportion de bénéficiaires d'APL.
- Montant 2024 = **218 k€**.

✓ La Commune tutoie par ailleurs le seuil d'éligibilité de 2 concours :

- **au fonds régional « FSRIF »** (qui prend en compte les APL, non les logements sociaux),
 - Attribution prévisionnelle si franchissement du seuil d'éligibilité ≈ 250 k€.
- **à la dotation nationale de péréquation (DNP)**.
 - Attribution si franchissement du seuil d'éligibilité ≈ 150 k€.

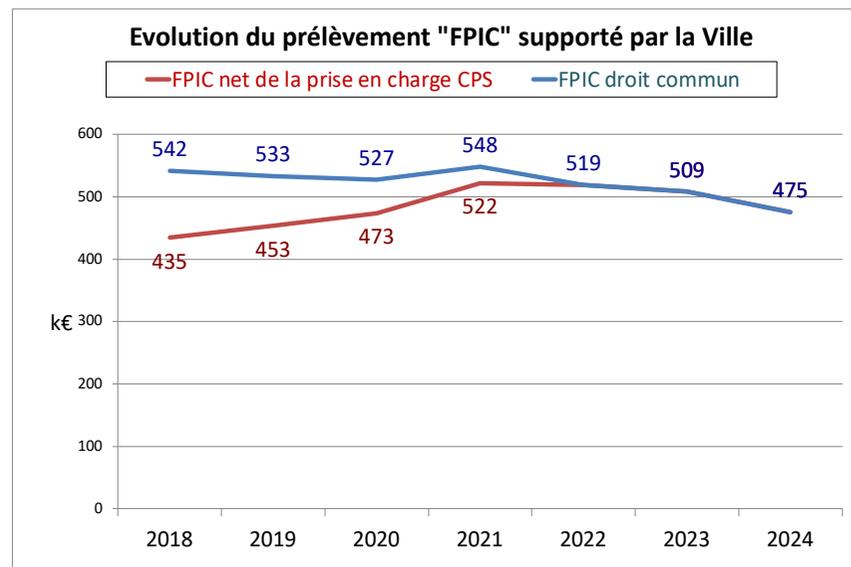


LES 4 CRITERES DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE COMPARAISON AUX AUTRES COMMUNES DE LA CPS (en rouge, les 5 villes perceptrices de la DSU)



UN PRELEVEMENT AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC ») LEGEREMENT DECLINANT

- ✓ Les prélèvements et reversements de « FPIC » sont calculés à la maille des territoires intercommunaux (consolidation des paramètres communes + EPCI), puis répartis entre les différentes parties selon des règles de droit commun fixées par la loi (...), amendables localement.
- ✓ Le territoire CPS est classé **67^{ème} territoire intercommunal le plus favorisé de France sur 1 247** (au vu des indicateurs de ressources des collectivités et de leurs habitants).
 - Il est donc fortement contributeur (10,8 M€ en 2024, soit 1,1% des 1 Md € nationaux) et non-receveur.
 - Toutefois, la contribution, pour des motifs techniques, suit une pente baissière (12,0 M€ en 2023).
- ✓ La fraction répercutée sur Gif, qui fut partiellement prise en charge par la CPS dans les années qui suivirent la fusion de 2016, se replie légèrement : **-475 k€ en 2024** (-509 k€ en 2023).



AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

- ✓ **Les produits de tarification** sont proportionnellement élevés à Gif (15% des recettes totales vs 6% dans la strate en moyenne)
 - En 2024, ils devraient progresser de 0,22 M€ (+4,4%) (détail ci-contre), dont une moitié issue de la redevance d'utilisation de la piscine de Moulon par l'Université.
 - Redevance adossée à un versement au délégataire, ; tous deux approcheront 0,5 M€ en année pleine en 2025.
- ✓ **Les subventions reçues** devraient s'élever à 2,7 M€ en 2024 (+2,5%), majorité en provenance de la CAF.
- ✓ **La « dotation de solidarité »** de la CPS, croît fortement cette année (0,26 M€ provisoires vs 0,19 M€ en 2023) en lien avec le développement de la Ville.
 - Cf les critères de répartition entre communes : produits de fiscalité économique, nombre de logements, potentiel financier par hab., revenu par hab..

Produits de tarification des services

Montants en M€	2023	2024	Δ 24/23
Restauration scolaire	1,54	1,57	2,0%
Enfance (périscolaire et centres de loisirs)	1,49	1,55	4,1%
Social	0,19	0,20	6,3%
Petite enfance	0,84	0,80	-4,5%
Sport	0,11	0,13	16,2%
Redevance Université Piscine de Moulon	0,00	0,12	
Culture	0,12	0,11	-8,1%
Domaine communal et récup charges	0,30	0,27	-8,1%
Galerie marchande de Chevry	0,13	0,14	2,1%
Stationnement payant (parkings)	0,07	0,09	18,3%
Régie publicitaire	0,07	0,07	-0,3%
Divers	0,16	0,20	21,4%
Total	5,02	5,24	
<i>Evolution</i>		+4,4%	

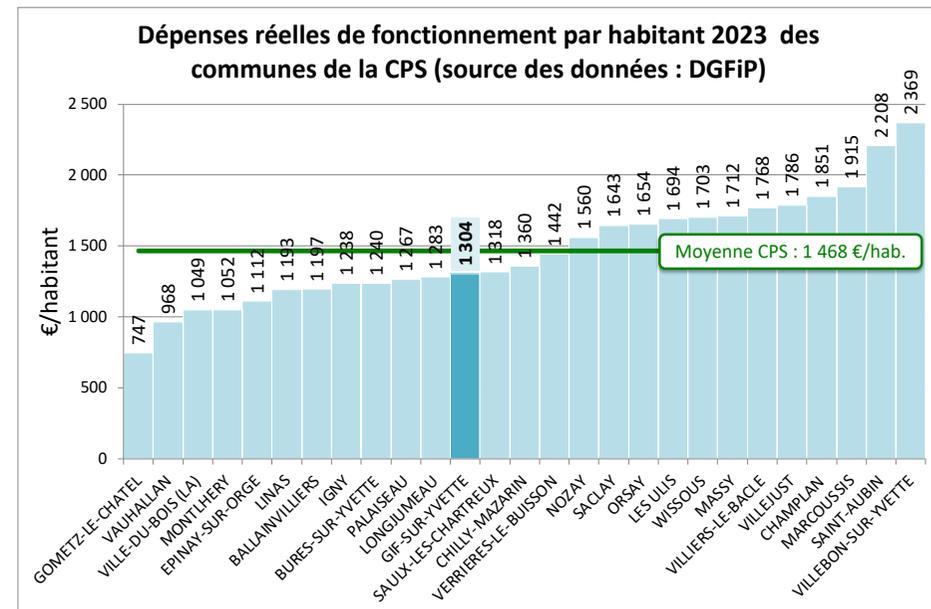
Subventions & participations reçues

Montants en M€	2023	2024	Δ 24/23
Collèges, équipements sportifs	0,04	0,04	-5,9%
Autres CD91	0,01	0,00	-100,0%
Sous-total Département	0,05	0,04	-24,8%
Centre de loisirs et Jeunesse	0,39	0,42	8,2%
Crèches et haltes-garderies	1,83	1,86	1,8%
Sous-total CAF	2,21	2,28	2,9%
Espaces verts ABI	0,10	0,10	3,2%
CNRS	0,12	0,12	2,7%
IdF Mobilités	0,13	0,17	29,4%
Autres	0,05	0,02	-68,2%
Sous-total autres	0,39	0,41	3,2%
TOTAL	2,65	2,72	
<i>Evolution</i>		2,5%	

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

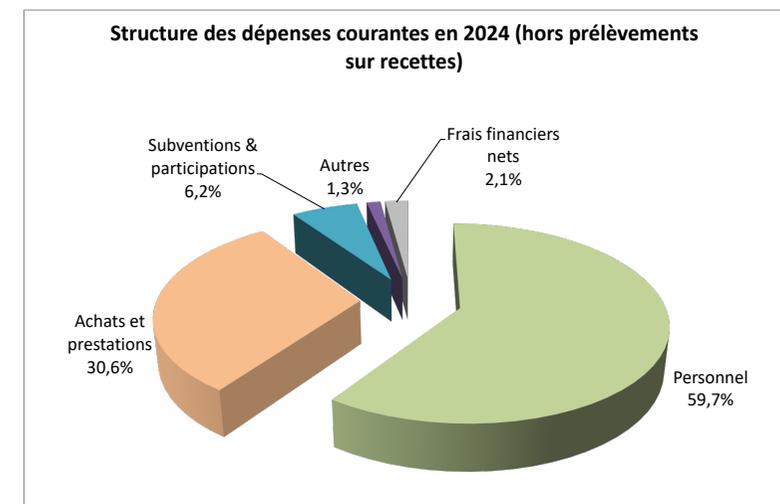
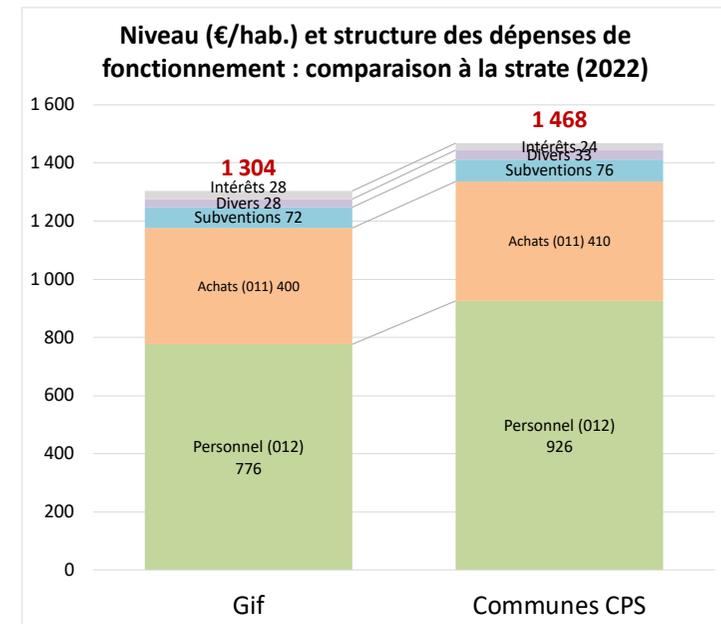
- ✓ **Dépenses de fonctionnement nettes : 30,7 M€ estimés en 2024.**
 - Soit **1 341 €/habitant**.
- ✓ En 2023 : **28,7 M€ = 1 304 €/habitant**.
 - **11% sous la moyenne CPS.**
 - ➔ Soit l'équivalent de 3,3 M€ de moindres dépenses.

- ✓ Le constat de modération émis au sujet des recettes se retrouve donc en dépenses.
 - A recouper néanmoins avec le fait que toutes les communes n'ont pas transféré la compétence voirie et donc les charges afférentes.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINE LE PERSONNEL

- ✓ Le personnel occupe dans les dépenses un poids comparable à la moyenne de la strate : 59,7% vs 60% en 2023.
- ✓ En tout état de cause, il ne faut pas surinterpréter les ratios de personnel. Ils dépendent étroitement des modes de gestion retenus (corrélation inverse avec les achats de prestations et/ou les subventions) ainsi que de la nature des compétences transférées à l'EPCI, très variables d'une commune à l'autre, y compris à l'intérieur de la CPS.
- ✓ Il reste que la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.
- ✓ Les autres principaux postes (achats, subventions, intérêts) affichent un poids par habitant dans la moyenne CPS.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EVOLUTIVES

- ✓ De 2021 à 2023, les dépenses de fonctionnement avaient augmenté de 4,2 M€, soit +17,0% (8,2%/an moyens) --> explications :
 - Reprise d'activité post-crise sanitaire,
 - Ecole de Moulon,
 - Impact de l'inflation (dont les mesures salariales nationales et l'envolée des prix énergétiques)
 - Frais de gestion et intérêts engendrés par la galerie commerciale de Chevry (équilibrés en recettes).

- ✓ En 2024, malgré le net repli de la facture énergétique (-0,6 M€ escomptés / CA 2023) et le ralentissement des intérêts d'emprunts, **une croissance globale des charges de 2,0 M€ (+7,1%) à nouveau rapide est attendue.**
 - Elle porte principalement sur le personnel et sur les achats hors énergie en particulier les prestations d'entretien du patrimoine et la gestion locative de nouveaux biens.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement nettes de 2021 à 2024

Montants en M€	2021	Δ 22/21	2022	Δ 23/22	2023	Δ 24/23	2024
Personnel	15,77	5,5%	16,64	2,5%	17,06	7,5%	18,35
Electricité, gaz	0,78	1,9%	0,80	125,9%	1,80	-33,5%	1,20
Autres achats courants	5,80	12,5%	6,53	7,2%	7,00	17,3%	8,21
Subventions versées	1,58	4,4%	1,65	5,3%	1,74	9,5%	1,91
Autres charges d'exploitation	0,37	2,5%	0,38	19,2%	0,46	-12,2%	0,40
Frais financiers	0,20	3,8%	0,21	199,3%	0,62	7,2%	0,66
Total	24,51	6,9%	26,21	9,4%	28,68	7,1%	30,73

DES DEPENSES DE PERSONNEL QUI REJOIGNENT LEUR REGIME DE CROISIERE

- ✓ Les dépenses de personnel devraient augmenter de **7,5% (+1,3 M€)** cette année.
- ✓ Cette hausse fait suite à plusieurs années de relative modération (+2,8%/an moyens sur 7 ans) en raison notamment des difficultés de recrutement communes à l'ensemble des collectivités françaises :

Evolution des dépenses de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de personnel CA en M€	15,17	15,18	15,21	15,42	15,77	16,64	17,06	18,35
<i>Evolution</i>		+0,0%	+0,2%	+1,4%	+2,3%	+5,5%	+2,5%	+7,5%

- ✓ Elle s'explique par :
 - diverses mesures nationales jouant en année pleine en 2024 : hausse générale du point d'indice : +1,5% au 1/1/2023 après les +4,5% du 1/7/2022), 5 points d'indice pour tous en 2024, des revalorisations indiciaires ciblées au 1/7/2023, la prime inflation (100 k€ en 2024);
 - des recrutements qui ont pu être (enfin) menés à bien en 2023-2024 : personnel des crèches, informaticien, policier municipal, enseignants pour les études, fidélisation des animateurs périscolaires.

UNE NOUVELLE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES ACHATS PORTEE PAR L'INFLATION, DES VARIATIONS DE PERIMETRE ET DES AUGMENTATIONS DELIBEREES DE PRESTATIONS

✓ Les achats ont évolué de **+2,1 M€ (+27,7%)** entre 2022 et 2024. Cette hausse procède de 3 types d'effets.

✓ Effet 1 : des variations de périmètre en lien avec le développement de la Ville

- Gestion locative (quartier de Moulon galerie commerciale de Chevry, caserne de gendarmerie de la Vallée ...), part Université de la piscine de Moulon, école de Moulon.

✓ Effet 2 : l'inflation

- Postes en premier lieu concernés : les fluides (0,5 M€ plus élevés en 2024 qu'en 2022 malgré un premier repli des prix du gaz cette année), l'alimentation, les transports et l'ensemble des prestations externes.

✓ Effet 3 : des augmentations délibérées de prestations → quelques exemples :

- Vie scolaire : 1 classe d'environnement en plus, 1 circuit scolaire en plus.
- Bâtiments : enveloppe supplémentaire de travaux de peinture intérieure des écoles de l'Abbaye et de Belleville, d'équipements sportifs du Centre.
- Voirie espaces verts : opérations de curage, et d'élagages, regarnissage en copeaux de bois des aires de jeux pour enfants, ...

Achats (011+651) de 2022 à 2024

Montants en k€	2022	2023	2024	Δ 24/23
Entretien bâtiments	656	780	955	22,5%
Entretien voirie-Espaces verts	996	1 046	1 270	21,4%
Energie et fluides	1 018	2 045	1 504	-26,5%
Restauration scolaire + nettoyage locaux	1 363	1 450	1 618	11,6%
Vie scolaire	509	296	375	26,8%
Sport	128	104	142	36,4%
Enfance jeunesse	257	265	279	5,1%
Culture	298	304	345	13,6%
Petite enfance	228	233	248	6,5%
RH, DGS, juridique, finances, marchés, gestion locative	709	905	1 051	16,2%
Télécoms, informatique	367	413	421	2,0%
Urbanisme (dont taxes)	155	224	273	22,1%
Social (dont portage repas)	147	179	192	7,4%
CTM (dont carburants)	239	216	243	12,5%
Part Université DSP de la piscine de Moulon			119	NC
Autres	369	511	468	-8,4%
Total achats	7 441	8 969	9 503	
Evolution annuelle		+20,5%	+6,0%	
Evolution hors fluides et piscine de Moulon		+7,8%	+13,8%	

HAUSSE DES SUBVENTIONS VERSEES PORTEE PAR LE CCAS ET LA PISCINE DE MOULON

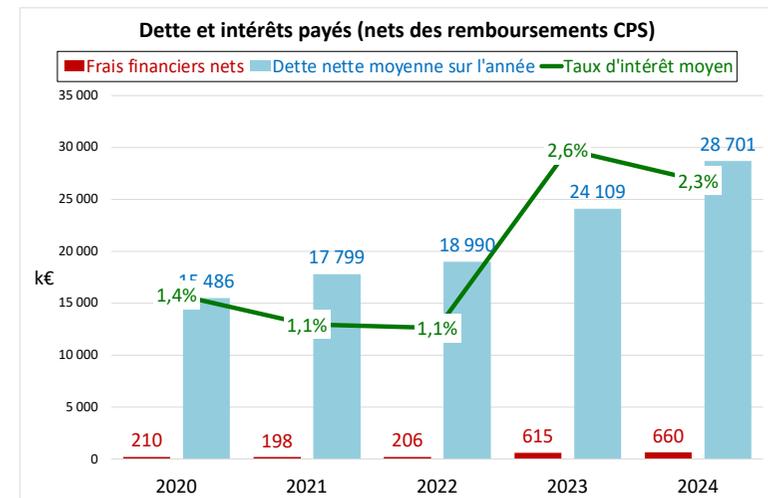
- ✓ Entre 2020 et 2023, les subventions versées ont augmenté de 225 k€ (+14,8%) sous l'impulsion première du CCAS (+219 k€).
- ✓ En 2024, leur croissance devrait atteindre 166 k€ (+9,5%), concentrés sur :
 - le CCAS : +23 k€ (+3,2%)
 - le premier trimestre de part communale de contribution au délégataire de la piscine de Moulon : 131 k€.

Evolution des subventions versées

Montants en k€	2020	2021	2022	2023	2024	Δ 24/23
CCAS	530	604	676	749	772	3,2%
MJC Cyrano + Fonjep	226	226	226	226	226	0,0%
OC Gif	148	143	140	148	143	-3,8%
Club Chevry	103	105	98	96	98	1,9%
Ecole d'Art et de Musique du Plateau	50	50	50	50	50	0,0%
Cinéma "Les Vrais Instants de l'Image"	30	30	30	30	30	0,0%
PNR de Chevreuse	62	64	63	64	65	1,8%
Navettes gratuites Gif-CPS	99	76	46	47	50	6,8%
Crèche Moulon (DSP)	11	39	57	72	73	1,4%
Piscine Moulon (DSP)					131	
Autres subventions	257	248	268	261	271	3,9%
Total	1 517	1 584	1 654	1 742	1 908	
Evolution annuelle	-4,0%	+4,4%	+4,4%	+5,3%	+9,5%	

DES FRAIS FINANCIERS QUI REPARTENT A LA HAUSSE EN 2023, MAIS SANS IMPACT A L'ECHELLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ En 2023, après 14 années de baisse ininterrompue, les intérêts nets payés avaient rebondi de 0,4 M€.
 - L'explication résidait moins dans la hausse des taux, la dette étant largement fixée, que dans celle de l'encours.
 - Toutefois, 10 M€ sur les 12 M€ mobilisés en 2023, finançant l'achat de la galerie commerciale de Chevry, sont couverts par le loyer.
- ✓ En 2024, les intérêts devraient augmenter légèrement (+45 k€, à 615 k€) du fait de l'entrée en année pleine des emprunts de 2023.
 - Seuls **3 M€** seront mobilisés cette année, **au taux de 1,08%** sur 15 ans.
 - Sachant que les taux de marché actuels sur 15 ans avoisinent 3,50%.
 - La modicité de ce taux s'explique par l'époque de sa négociation : début 2022 en amont du durcissement de la politique de la BCE.
 - Si, du fait du décalage de certaines recettes d'investissement, des besoins de financement complémentaires se manifestaient en décembre, il serait ponctuellement fait appel à la ligne de trésorerie de 3 M€.



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ Effectif au 31/12/2023 : 522 agents

- +15 par rapport à 2022.
- 376 permanents.
 - dont 236 titulaires et 140 contractuels.
- 146 non-permanents.

✓ En équivalent temps plein au 31/12/2023 : 400,5 ETP (390,5 fin 2022)

- dont fonctionnaires : 230,4
- dont contractuels : 170,1

✓ Flux d'agents permanents en 2023 :

- **45 départs**, dont 23% en retraite, 30% en fin de contrat, 13% pour mutation, 28% pour démission, 10% pour disponibilité.
- **44 arrivées**, dont 94% de contractuels.

✓ Répartition des emplois permanents par sexes :

- Femmes : **70%**
- Hommes : **30%**

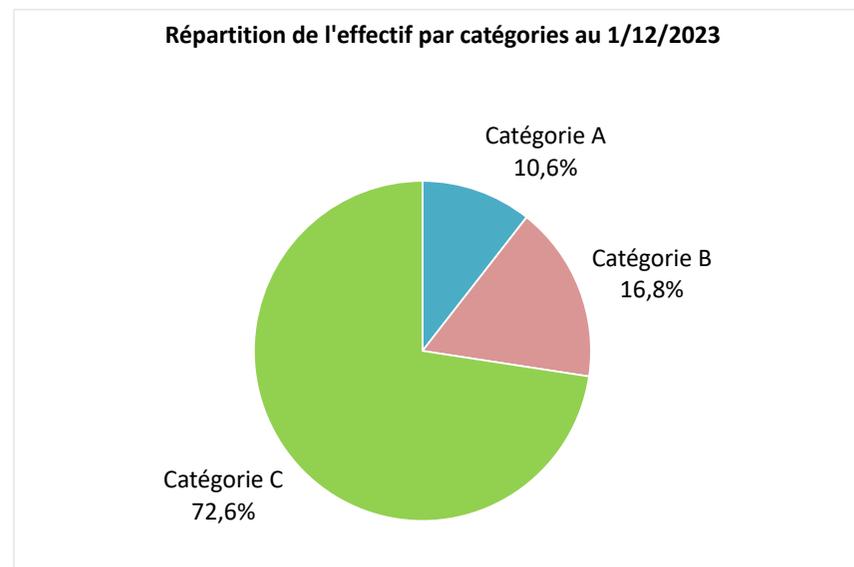
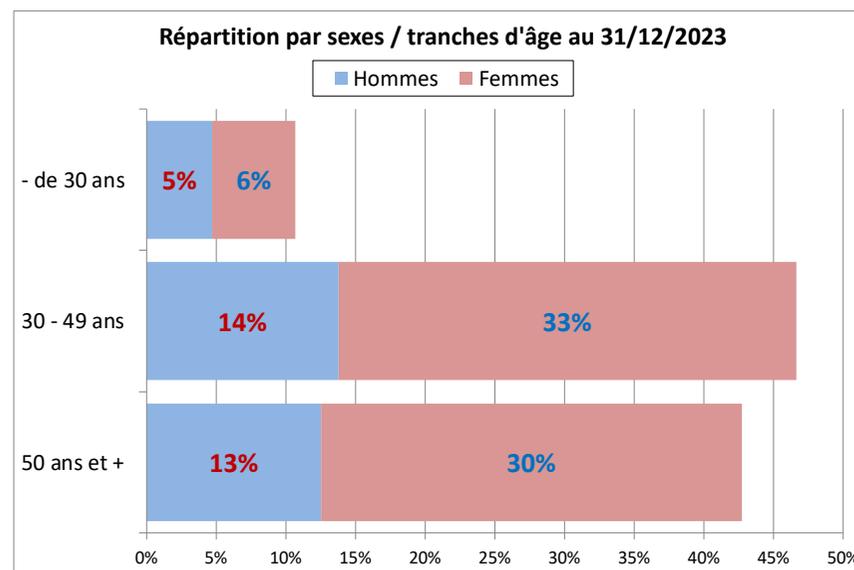
COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ **Age moyen = 45,9 ans.**

■ 46,1 ans en 2022.

✓ **Répartition par catégories**

■ Les agents de catégorie C, comme dans la plupart des communes sont de loin majoritaires → 72,6% du total de l'effectif fin 2023.



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ Répartition par filières :

- Les filières technique, administrative, sociale, médico-sociale et animation sont les plus représentées.

Répartition par filières au 31/12/2023

	Titulaires	Contractuels	Tous
Administrative	27,1%	15,0%	22,6%
Technique	38,6%	40,0%	39,1%
Culturelle	0,4%	0,7%	0,5%
Sportive	1,7%	0,0%	1,1%
Sociale	8,9%	10,7%	9,6%
Médico-sociale	9,3%	6,4%	8,2%
Police	3,8%	0,0%	2,4%
Animation	9,7%	27,1%	16,2%
Total	100%	100%	100%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ **Durée annuelle de travail** : 1 607 h en conformité avec les textes.

- 37,45 h par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.

✓ **Agents à temps complet** :

- Chez les fonctionnaires : 88%
- Chez les contractuels permanents : 80%

✓ **Taux d'absentéisme**

- 6,3% en 2023, soit -1,6 point par rapport à 2022
→ 8,0% chez les fonctionnaires, 3,5% chez les contractuels.
- Moyenne nationale fonctionnaires territoriaux : 9,7% (2022).

Taux d'absentéisme

	2022		2023	
	Nb jours	En %	Nb jours	En %
Dont médical (toutes causes)	9 830	7,14%	8 201	5,98%
Dont autres causes	1 029	0,75%	488	0,35%
Total	10 859	7,9%	8 689	6,3%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ Accidents du travail en 2023 : 36 dont 23 avec arrêt de travail

- Respectivement -2 et -1 par rapport à 2022.
- Dont 5 accidents de trajet et 31 accidents de service.

✓ Prévention des risques professionnels

- **188 jours** de formation à la prévention en 2023 (114 en 2022).
- Mise à disposition par le centre de gestion d'une conseillère prévention : 3 jours par mois → budget de 16 k€.

✓ Handicap : 23 travailleurs porteurs de handicap déclarés en 2023

- +3 par rapport à 2022.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ Formation en 2023

- Ont suivi au moins 1 jour de formation : **213** agents (57%)
- Temps global de formation : **695 jours** (801 jours en 2022)
- Par catégories :
 - 68% des catégorie A
 - 71% des catégorie B
 - 52% des catégorie C
- Par prestataire : CNFPT : 38% des jours / Autres : 62%.
- Budget global de formation 2023 : **159 k€** (142 k€ en 2022).

Coût de la formation

	2022	2023
Cotisations formation obligatoire CNFPT	91 k€	100 k€
CNFPT au-delà de l'obligatoire	6 k€	9 k€
Autres organismes	46 k€	50 k€
	142 k€	159 k€

✓ Relations sociales en 2023

- 378 jours de grève (324 jours en 2022).
- 2 réunions du Comité technique / CHST (3 en 2022).

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2022/2023

✓ Dépenses de personnel (au sens du chapitre budgétaire 012) :

- 17,064 M€ en 2023, soit +2,5% par rapport à 2022

✓ Part du régime indemnitaire dans la rémunération brute des agents permanents : 17,9%.

- Catégories A : 30%
- Catégories B : 25%
- Catégories C : 14%

Décomposition des rémunérations annuelles brutes des agents permanents (i.e. hors charges)

Montants en k€	2022	2023	Δ
Rémunération titulaire CNRACL	5 827	5 773	-0,9%
Rémunération agent régime général	2 382	2 636	10,7%
Indemnités	277	192	-30,6%
Primes	1 892	1 999	5,6%
Heures supplémentaires	110	77	-30,1%
Nouvelle bonification indiciaire	44	42	-4,5%
Supplément familial de traitement	117	124	5,9%
Indemnité de résidence	247	254	2,8%
TOTAL	10 896	11 096	1,8%

Rémunérations mensuelles brutes moyennes 2023 par ETP des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	4 737 €	3 429 €	3 105 €	2 533 €	2 414 €	2 181 €
Technique	5 662 €	4 842 €	3 466 €	2 803 €	2 308 €	2 077 €
Culturelle			3 267 €			
Sportive			3 044 €	2 300 €		
Sociale	3 261 €	2 472 €			2 229 €	2 219 €
Médico-sociale	3 619 €	5 600 €	2 474 €	2 030 €		2 314 €
Police			3 965 €		3 439 €	
Animation			2 646 €	2 326 €	2 188 €	2 060 €
Toutes filières	4 294 €	3 649 €	2 865 €	2 308 €	2 365 €	2 096 €
Rappel 2022	4 155 €	3 960 €	2 767 €	2 438 €	2 300 €	1 996 €

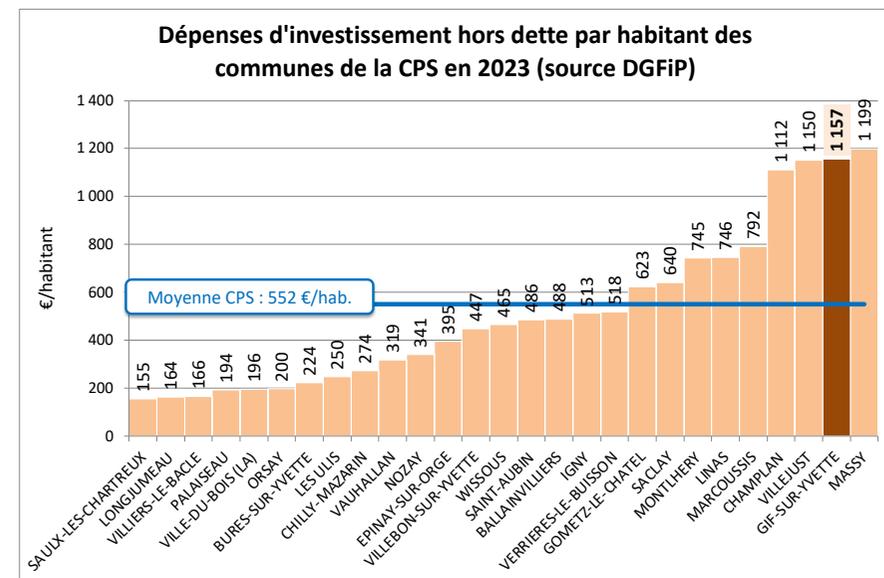
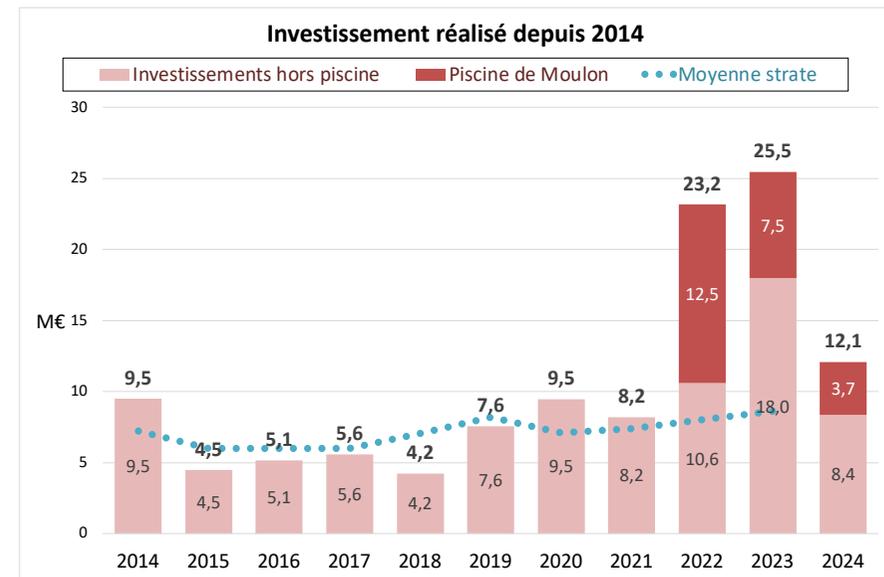
UN INVESTISSEMENT SOUTENU EN 2022-2023

✓ S'ils s'inscrivent en net recul sur les 25,5 M€ de 2023, qui ont fait de Gif l'une des principales investisseuses de la CPS, **les 12,1 M€ attendus en 2024, équivalents à 527 €/habitant**, demeureront supérieurs de moitié à ce que réalise une ville de la strate.

- Rappel : c'est en 2023 que fut acquise la galerie commerciale de Chevry (10,5 M€).

✓ Quelques opérations importantes expliquent la persistance d'un haut niveau d'investissement :

- la fin de la construction de la piscine de Moulon : **3,7 M€** après les 20,0 M€ de 2022-2023,
- le nouveau CTM : **3,8 M€**,
- la rénovation de l'école de l'Abbaye : **1,0 M€**.



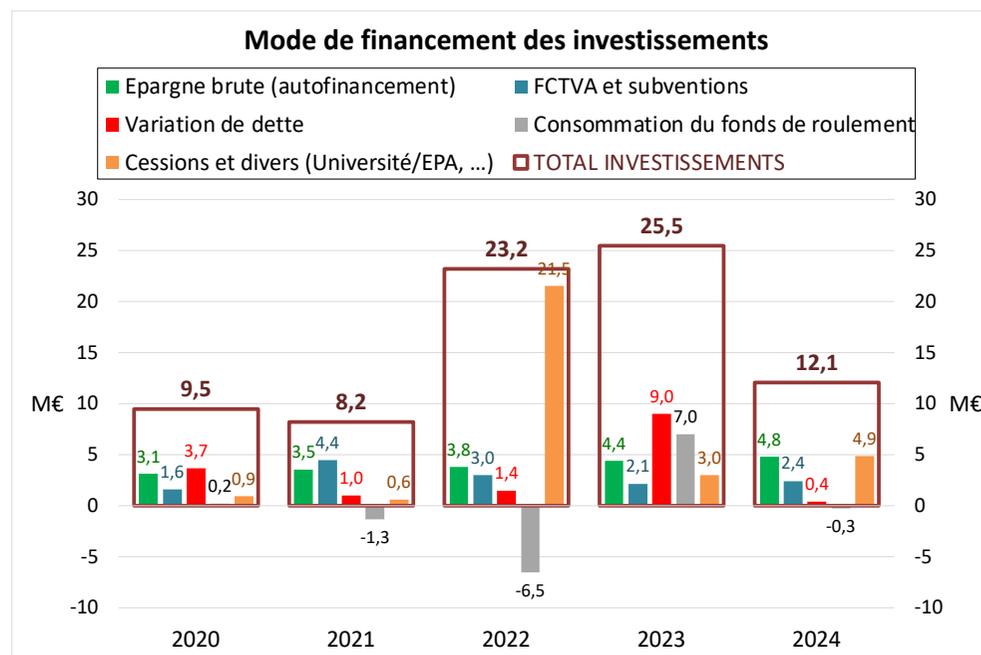
UN INVESTISSEMENT TOUJOURS SOUTENU EN 2024

Investissements réalisés de 2022 à 2024

Montants en k€	2022	2023	est. 2024
Urbanisme/Foncier & immobilier/aménagement	23	205	50
Informatique, vidéoprotection, fibre	525	329	400
Préemption galerie de Chevry		10 485	
Préemption rue Amodru	1 137		
Acquisitions Moulon	516		
Médiathèque acquisition terrain RATP		1 037	
Autres acquisitions et divers	387	450	400
Médiathèque fds de concours		449	
CPS/Fonds de concours	2	425	650
Attributions de compensation CPS : voirie et eaux pluviales	77	479	881
Sous-total hors travaux	2 667	13 858	2 380
Travaux bâtiments	1 158	882	800
Travaux espaces publics non transférés	639	1 080	1 000
Aires de jeux & sport, piste athlétisme		27	420
Aires de jeux d'enfants	285		
Transfo-réseaux-trottoirs-parking Avenue Terrasse	110	86	432
Réhabilitation thermique Ecole du Centre	4 019	598	
Menuiseries extérieures écoles	1 145	326	150
Rénovation école de l'Abbaye		307	930
Bergeries du Château de Belleville		135	65
Nouveau CTM route de Châteaufort	592	504	1 800
Services municipaux 9 square de la Mairie et 10 allée du Parc			100
Isolation et toitures logements		164	180
Hermitage / Archives			
Restructuration Ecole de Courcelle (Etudes, trav. préparatoires)			100
Piscine de Moulon	12 542	7 483	3 722
Autres			
Sous-total travaux	20 490	11 593	9 699
TOTAL	23 157	25 451	12 079
<i>En €/habitant</i>	<i>1 072</i>	<i>1 157</i>	<i>527</i>

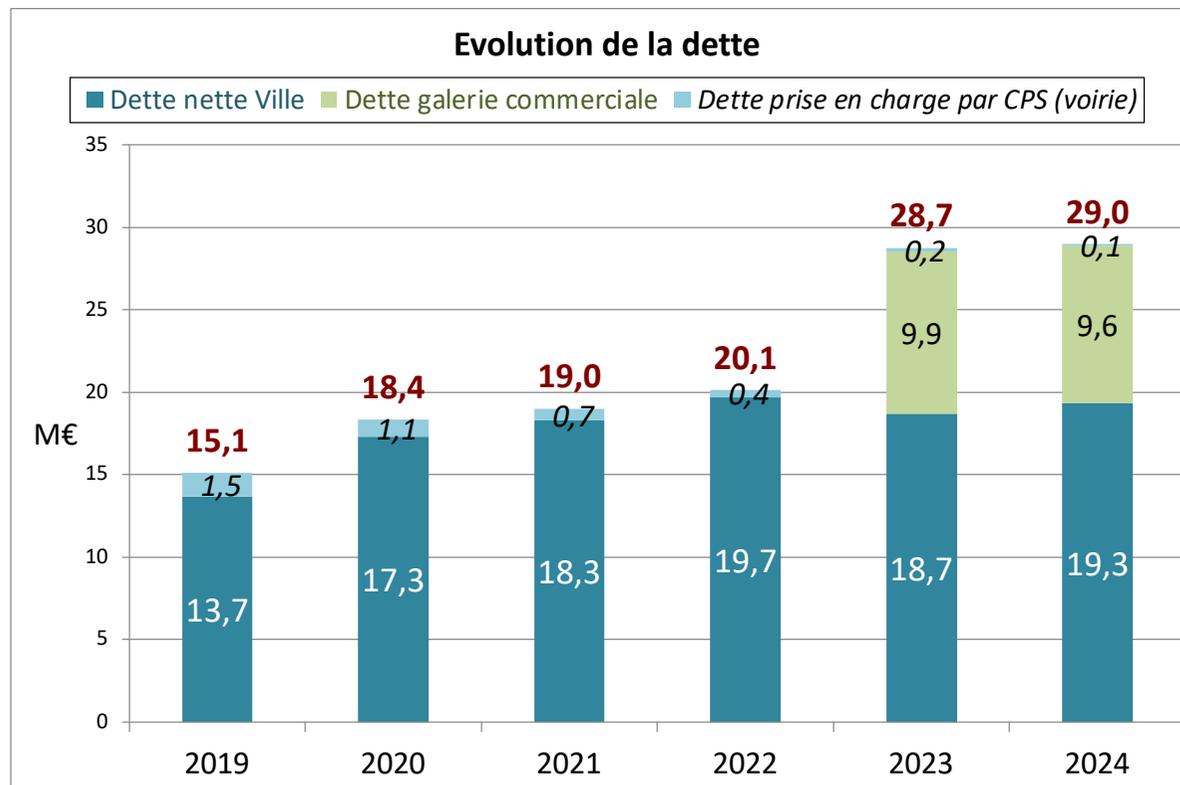
UNE STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS QUI STABILISE LA DETTE EN 2024

- ✓ En 2024, le total des ressources définitives ' épargne + concours externes (FCTVA, subventions) + cession de la Caserne de gendarmerie (3,8 M€ attendus en fin d'exercice sauf aléa) + solde des prises en charge de la piscine (0,9 M€) ' devrait couvrir les 12,1 M€ d'investissements.
- ✓ Aussi, **la dette ne variera guère** : à 0,4 M€ près, l'emprunt nouveau à long terme (3,0 M€) équilibrera les remboursements (2,6 M€).
- ✓ Sur ces bases prévisionnelles, le compte administratif dégagera un excédent mesuré de 0,5 M€.
 - En cohérence avec la volonté de limitation de la dette au strict besoin de financement lié à l'exécution budgétaire, afin de ne pas alimenter des réserves de trésorerie oisive (rappel : le placement est, sauf dérogation, interdit aux collectivités).



UNE STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS QUI STABILISE LA DETTE EN 2024

- ✓ Nette de l'encours amortissable pris en charge sur 10 ans par la CPS à la suite du transfert de la voirie (2015), la dette devrait ainsi remonter légèrement et finir 2024 à **28,9 M€ (+0,4 M€)** :



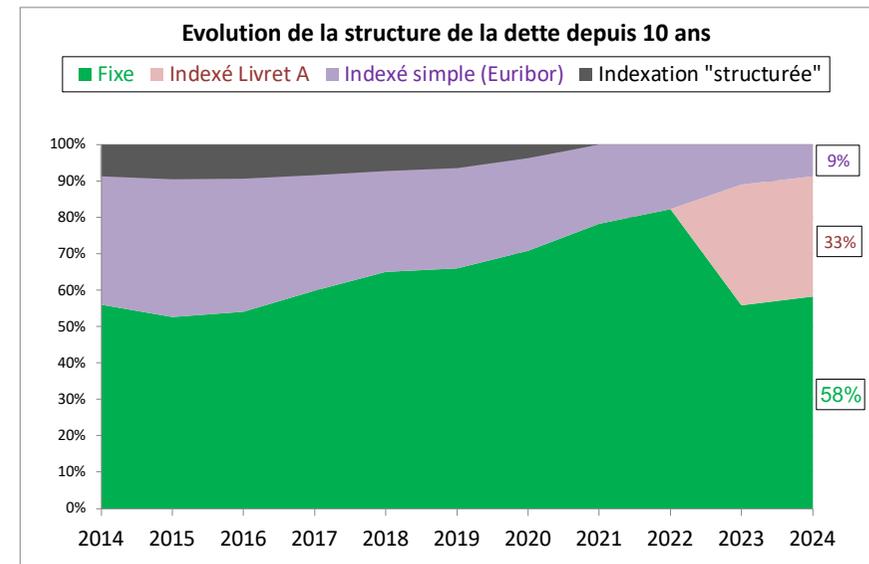
UNE DETTE ESSENTIELLEMENT A TAUX FIXE OU INDEXEE SUR LIVRET A

✓ A la fin des années 2010, en amont du resserrement de la politique de la BCE, la structure de la dette, jusqu'alors paritaire, fut réorientée vers le fixe (58% de l'encours au 31/12/2024).

- Tous les emprunts récents ont été conclus en fixe, à une exception près : **le contrat de 10 M€ adossé à la galerie de Chevry, qui constitue 1/3 de la dette fin 2023.**

→ Il porte intérêt à **Livret A + 0,35%**, soit 3,35% actuellement, taux appelé à baisser lors de la prochaine révision de février 2025.

→ Rappel : Le taux du Livret A repose sur une formule mêlant 50% de taux interbancaires (\approx 3,5%) et 50% d'inflation (\approx 2%).



✓ Les 9% de dette à taux variable sont assis sur des « Euribor », taux interbancaires classés « 1A » (c'est-à-dire non risqués) dans l'échelle de risque qui va de « 1A » à « 6F ».

- Ces index, corrélés aux taux d'intervention de la BCE, ont commencé de refluer depuis le plus haut de début 2023 (de \approx 4% à 2,7%/3,3% aujourd'hui). En lien avec la désinflation, le mouvement devrait se poursuivre en 2025.

UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ **28,9 M€ d'encours net** = 1 260 €/habitant à comparer à une moyenne de la strate de 977 € (fin 2023). Mais attention, un tel ratio ne dit rien de la capacité de remboursement.
- ✓ **Au plan financier, la question est de savoir si la dette est dimensionnée à son principal moyen de remboursement - l'épargne brute -.**

→ **Ratio de Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.

Echelle de lecture



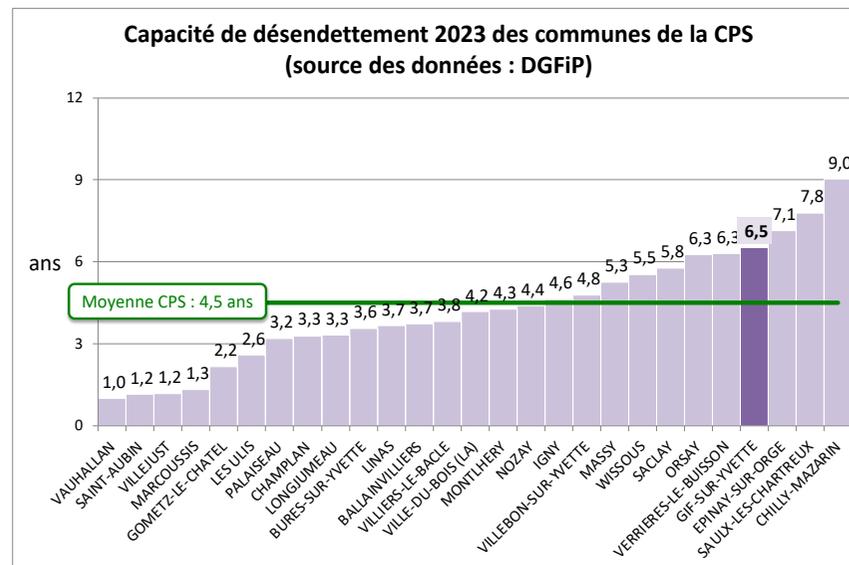
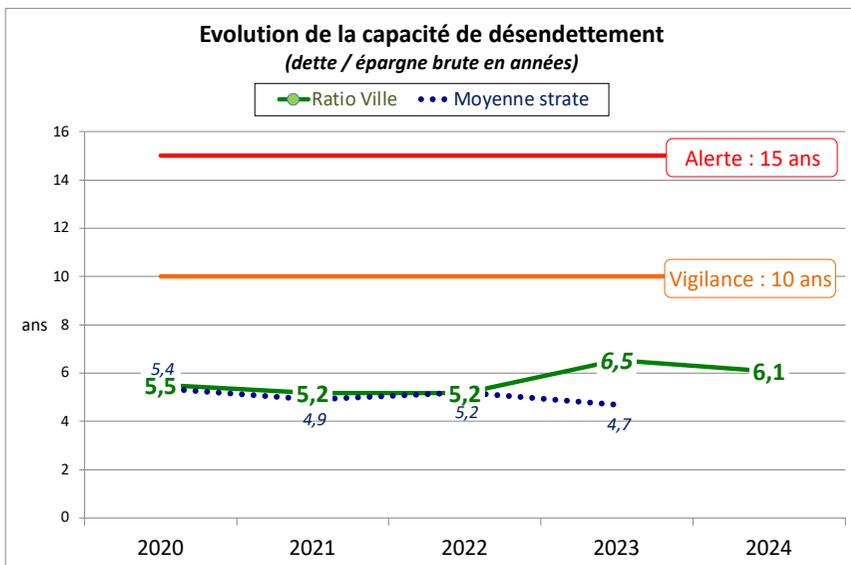
UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ 28,9 M€ (dette nette) / 4,8 M€ (épargne brute) = **6,1** (haut de fourchette prévisible à ce stade de l'année).

→ il faudrait **6,1 ans** à la Ville pour se désendetter avec une épargne brute maintenue au niveau de 2024 → ratio satisfaisant dès lors qu'il demeure très inférieur à la durée de vie moyenne résiduelle des équipements réalisés.

✓ L'écart aux moyennes de strate (4,7 ans) et de la CPS (4,5 ans) ne doit en aucun cas inquiéter.

- L'ensemble des communes de la CPS présentait un ratio satisfaisant en 2023.



POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ **En 2024, les dépenses de fonctionnement auront évolué rapidement (+2,0 M€ prévus, soit +7,1%) sous l'impulsion du personnel (+1,3 M€ / +7,5%) porté par les mesures nationales et l'aboutissement de divers recrutements, d'achats et charges externes dynamisés par l'inflation et l'élargissement du patrimoine communal (+0,7 M€) ainsi que par le début d'exploitation de la piscine de Moulon (0,3 M€ sur un trimestre, dont une moitié remboursée par l'Université).**
- ✓ **Cette croissance des charges n'en restera pas moins adossée à celle des recettes nettes de fonctionnement, lesquelles devraient gagner +2,4 M€ (+7,4%). Elles profitent de l'excellente tenue des produits de fiscalité directe (+1,2 M€), d'une inhabituelle croissance de la DGF (+0,3 M€) due à l'augmentation de la population officielle (+1 000 habitants) et à l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (0,2 M€). S'y ajoute l'effet comptable de reclassement en investissement du solde de l'attribution de compensation versée à la CPS au titre des travaux de voirie (0,4 M€). Les droits de mutation, de leur côté, après la chute de 2023 (-0,6 M€, à 1 M€), ne rebondissent pas.**
- ✓ **Dès lors, l'épargne brute devrait à nouveau progresser, de 4,4 à 4,8 M€ estimés. Elle représentera 13,4% des recettes de fonctionnement nettes, un ratio en progression, toujours satisfaisant (alerte : 7-8% / vigilance : 10%).**
- ✓ **L'investissement, en repli sur les 25,5 M€ de 2023, restera néanmoins soutenu : ≈ 12,1 M€, soit 1,5 fois l'effort de communes comparables. Il est porté par quelques opérations d'envergure : la fin de construction de la piscine de Moulon (3,7 M€, après les 20,0 M€ de 2022-2023), le nouveau CTM (1,8 M€) la rénovation de l'école de l'Abbaye (0,9 M€).**
- ✓ **L'encours de dette nette sera quasi-stabilisé en 2024, à 29,5 M€.**
- ✓ **Le ratio de désendettement devrait s'établir à 6,1 ans. C'est là encore un indicateur satisfaisant (vigilance : 10-12 ans / alerte : 15 ans).**

PARTIE 2

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2025-2028

PRESENTATION

✓ **Objectif** : détermination d'une trajectoire financière viable à l'horizon **2028**, qui préserve notamment la capacité à absorber des aléas.

✓ **Hypothèses-clefs** :

- Inflation moyenne : **1,7%/an**.
- Dépenses de fonctionnement nettes :
 - Personnel : **inflation + 1%/an**
 - Autres charges : **inflation** + exploitation en année pleine de la piscine de Moulon à partir de 2025 (0,5 M€ de charge nette Gif)
- Evolution des bases de taxe foncière : **+3,3%/an moyens**.
 - Majoration forfaitaire annuelle calée sur l'inflation N-1.
 - Variation physique : **+1%/an** + fin d'exonération de Servier et arrivée de Kadans (+0,6 M€).
- Taux fiscaux : **stables**.
- Intégration des dispositions inscrites au projet de loi de finances 2025.
- Investissement : Réalisation des opérations identifiables à ce jour, soit **30,4 M€ bruts**, atténués par **10,9 M€** de subventions, cessions, etc..

INDICATEURS CIBLES DE SOLVABILITE

Maintien des bornes prudentes (au regard des standards) retenues ces dernières années, en raison des aléas pendants, dont **les perspectives de poursuite de l'association des collectivités au redressement des finances publiques nationales.**

→ **2 ratios-cibles.**

Epargne brute

✓ **Taux d'épargne brute** =
$$\frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes nettes de fonctionnement}}$$

- **Plancher assigné : 11%**
- Rappel : **13,4%** prudemment projetés pour 2024.

Encours de dette nette

✓ **Capacité de désendettement** =
$$\frac{\text{Encours de dette nette}}{\text{Epargne brute}}$$

- **Plafond assigné : 8 ans**
- Rappel : 6,1 ans prudemment projetés pour 2024

CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME) CROISSANCE ET INFLATION

- ✓ **La croissance économique française** fut inhabituellement élevée en 2021-2022 par effet de rebond après la crise sanitaire. La crise énergétique la limita à 1,1% en 2023. 2024 s'inscrit en continuité (1,1% attendu, porté par les exportations et l'investissement public local, la consommation des ménages ralentissant à +0,6%).
 - En 2025-2026, la Banque de France anticipe une croissance modérée de **1,2%-1,5%**, dont elle prend bien soin de signaler qu'elle s'entend à politique économique constante. Il n'est pas interdit de penser que les mesures de redressement budgétaire aient des effets récessifs qui affectent cette prévision.
 - Le Gouvernement a établi son projet de loi de finances 2025 sur un scénario voisin : **1,1%** en 2024 et en 2025.
- ✓ **L'inflation française**, de son côté, après +2,5% en moyenne annuelle en 2024, devrait revenir **nettement sous 2% en 2025-2026** (toujours selon la Banque de France) dans un contexte de détente des prix énergétiques et, dans une moindre mesure, alimentaires.
 - Le projet de loi de finances 2025 postule **1,8%** l'an prochain.

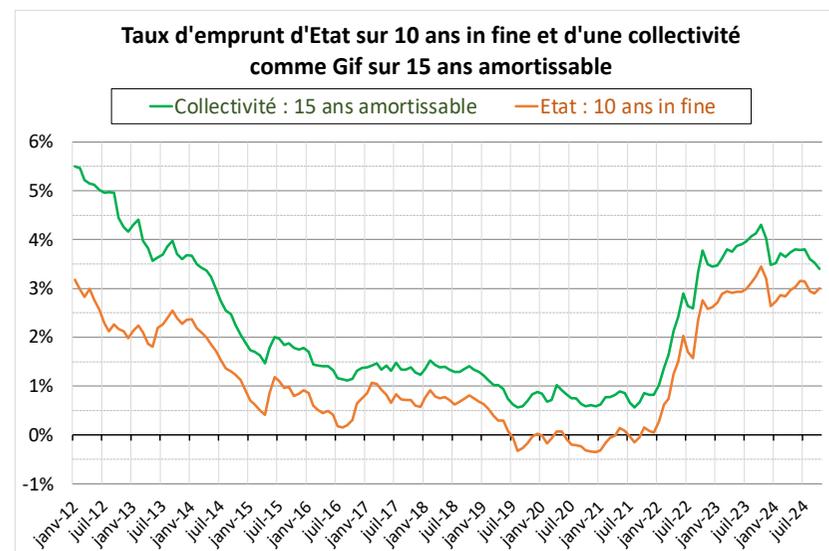
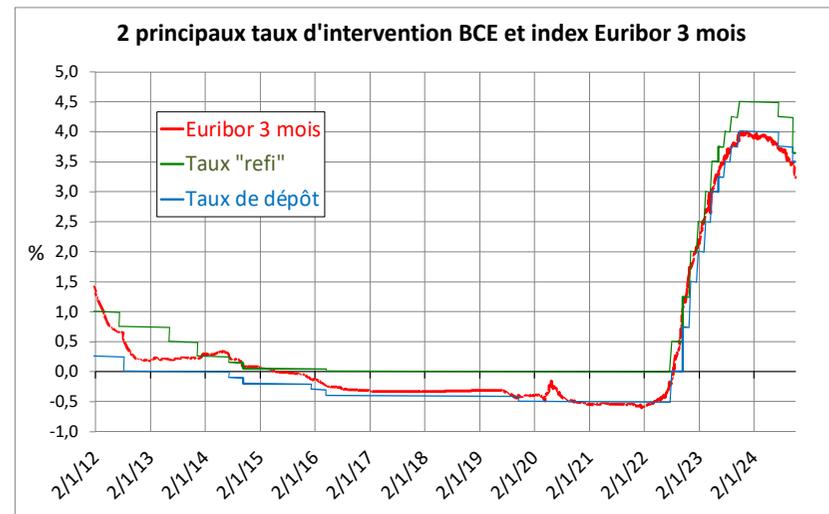
Croissance économique et inflation en France (Source Banque de France - sept. 24)

	2020	2021	2022	2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026
Croissance économique	-7,7%	6,4%	2,6%	1,1%	1,1%	1,2%	1,5%
Inflation (IPCH)	0,5%	2,1%	5,9%	5,7%	2,5%	1,5%	1,7%

CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

TAUX D'INTERET

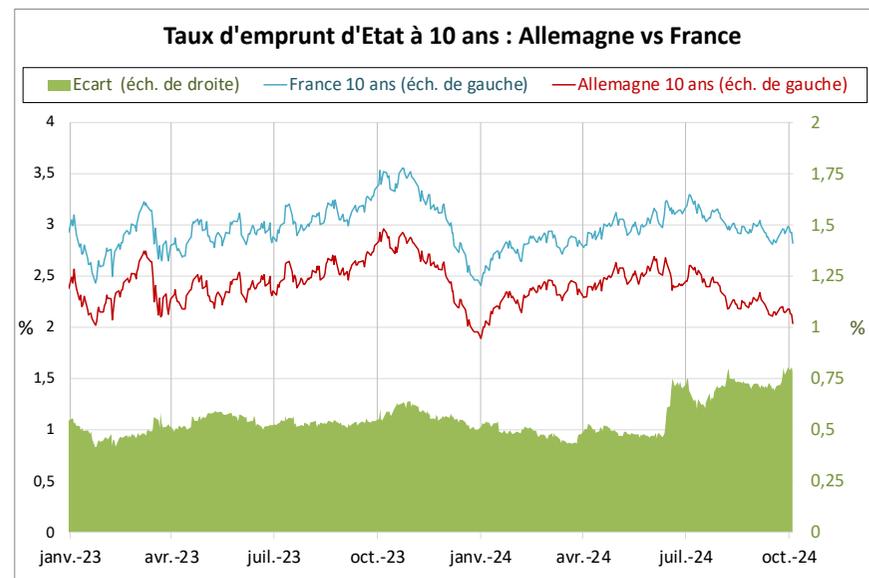
- ✓ En 2022, la résurgence soudaine de l'inflation avait poussé la BCE à remonter ses taux directeurs plus vigoureusement que jamais : +4,5 points en à peine plus d'un an. Elle suspendit parallèlement ses achats massifs d'obligations (d'Etat principalement) sur création monétaire, lesquelles exerçaient une pression forte à la baisse des taux d'intérêt à long terme (donc des taux fixes).
- ✓ Sur toute sa longueur, la courbe des taux d'intérêt se décala alors vers le haut. Mi -2023, les taux fixes offerts aux collectivités culminèrent à $\approx 4,5\%$. Ils firent marche arrière avec l'affermissement de la désinflation.
- ✓ En octobre 2024, une collectivité de la taille et de la solvabilité de Gif peut prétendre à **des taux fixes sur 15-20 ans de l'ordre de 3,5%**.
- ✓ Les taux variables débutent entre 4% et 4,5%, mais avec une perspective de nette détente si, comme les marchés l'anticipent, la BCE ramène ses taux directeurs, autour de $\approx 3,5\%$ aujourd'hui, à 2%/2,5% d'ici un an.



CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

TAUX D'INTERET

- ✓ Le principal risque en matière de taux d'intérêt réside dans la dégradation de la signature France aux yeux des marchés financiers (qui financent l'Etat).
- ✓ Depuis le printemps, l'écart de taux à 10 ans entre la France et l'Allemagne a quasiment doublé, de 0,40% à 0,80%, en lien avec la dégradation des finances publiques hexagonales et les incertitudes politiques à moyen terme.



- ✓ Or tous les emprunteurs d'un pays donné (dont les banques) empruntent par référence au taux de l'Etat de ce pays (+ une marge).
- ✓ La dégradation du crédit de la France a pour effet **une hausse des marges appliquées dans notre pays aux indices de marché européen, laquelle contrebalance en partie la détente pilotée par la BCE.**
 - Les marges bancaires sur index Euribor (ou « swap » en fixe) cotées aux collectivités sont ainsi passées de 0,50%/0,75% en 2022-2023 à environ 1% aujourd'hui.

CONTEXTE DE FINANCES PUBLIQUES

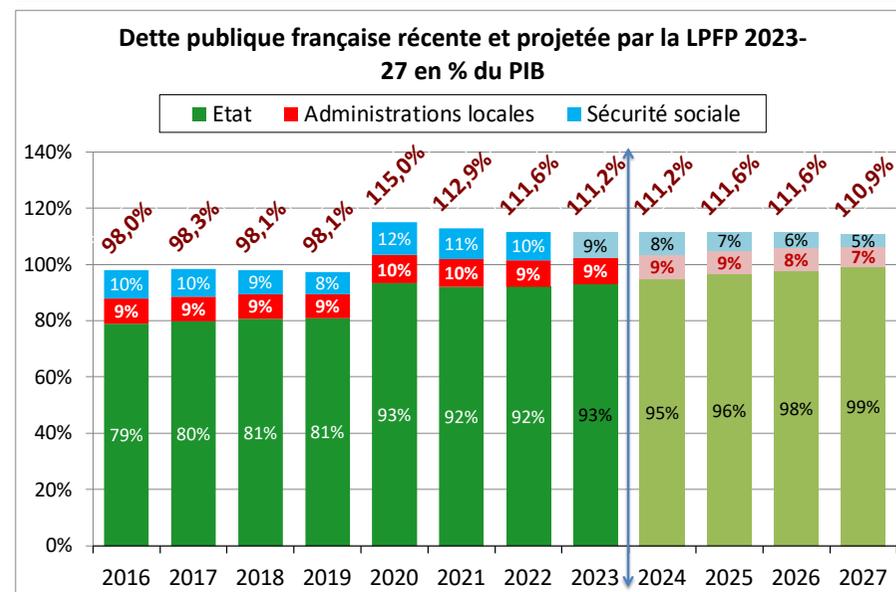
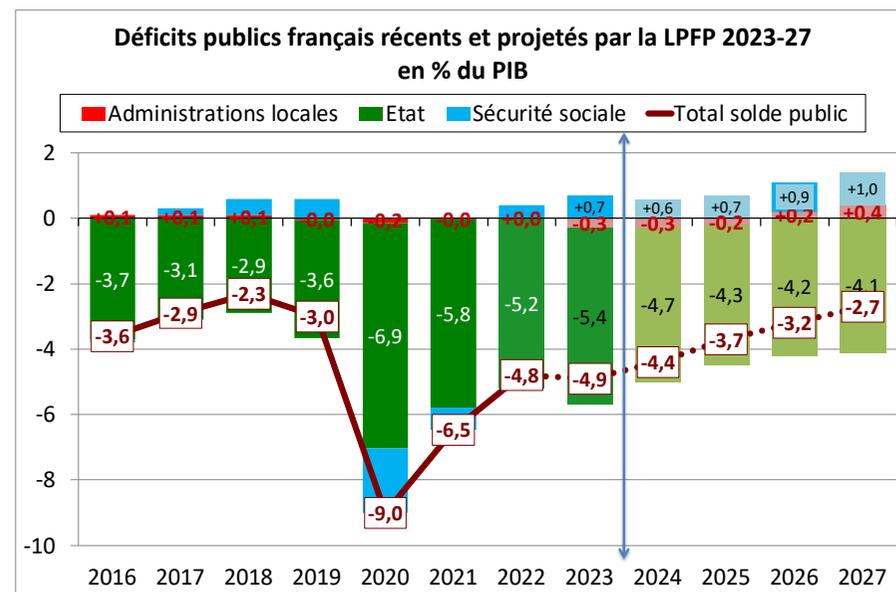
RAPPEL DES PROJECTIONS DE DEBUT 2024

✓ En avril 2024, le Gouvernement transmet à la Commission européenne le millésime 2024 de son « Programme de Stabilité ». Celui-ci continuait de programmer :

- un retour d'ici 2027 du déficit public français (Etat + sécurité sociale + collectivités) sous les 3% du PIB qui expose à des sanctions européennes,
 - Etant entendu que l'engagement est de tendre vers un quasi-équilibre.
- une stabilisation de la dette publique en % du PIB.
 - Sachant que les nouvelles règles budgétaires européennes imposent une diminution du ratio d' 1 point/an.

✓ **Les collectivités devaient jouer un rôle majeur dans ce rééquilibrage**, en dégagant d'ici 2027 un excédent (= un désendettement) de 0,4% du PIB via :

- **la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, 0,5 point sous l'inflation,**
- **un net repli des investissements à compter de 2026 (post-élections).**



TRAJECTOIRE PROGRAMMEE DE FINANCES PUBLIQUES FRANCAISES

MISE A JOUR RECENTE

- ✓ En juillet, Bercy émit une alerte : à politique inchangée, le déficit public français, loin de se comprimer, allait s'amplifier :
 - -5,6% en 2024 au lieu des -5,1% prévus en loi de finances pour 2024.
 - Déficit ajusté à **-6,1%** par le Gouvernement au projet de loi de finances.

 - ✓ Principales explications données :
 - Recettes fiscales nettement moins sensibles que prévu à l'activité (TVA, IRPP, IS).
 - **Responsabilité des collectivités soulignée** :
 - **Dépenses de fonctionnement : +6 à +7% au lieu d'inflation - 0,5% ...**
 - **Investissement prévisionnel : +15%**
 - **Moins-values de recettes : droits de mutation, TVA.**
- **Déficit des collectivités attendu en net dépassement sur la prévision, soit -0,7% à -0,9% du PIB, niveau inconnu depuis 50 ans.**

Rappel : la notion de « solde public »

- ✓ Les collectivités, contrairement à l'Etat et à la Sécurité sociale, sont tenues de présenter une section de fonctionnement (au minimum) en équilibre, donc de réserver l'emprunt à l'investissement.
- ✓ Le « solde public », objet des engagements européens, n'est pas le solde de la section de fonctionnement, mais le flux d'endettement net de l'année.
 - *Une entité qui s'endette contribue aux déficits publics et vice-versa.*

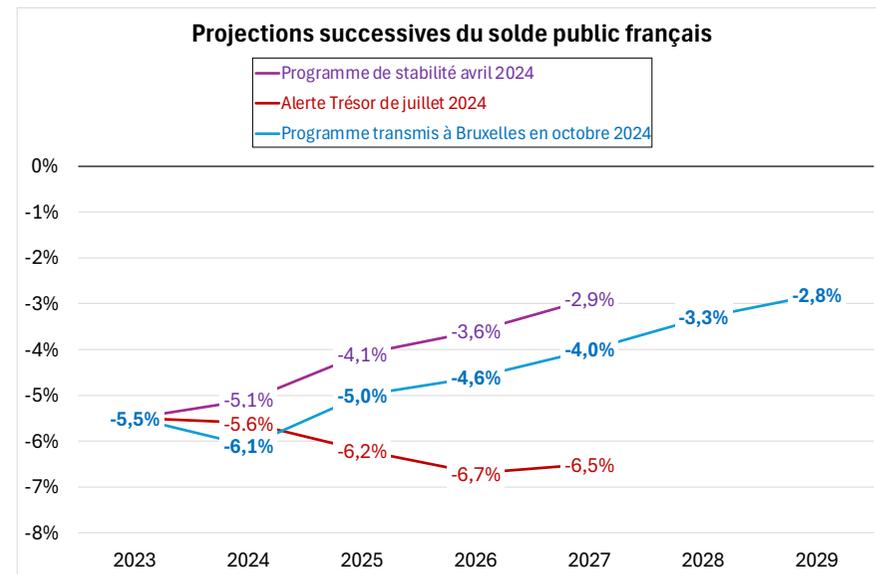
CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

- ✓ Le PLFI 2025 s'inscrit dans ce cadre, projetant **60 Mds € d'efforts** (2 points de PIB) en comparaison du « tendancier ».
 - 20 Mds € de relèvements fiscaux (impôt sur les grandes sociétés, impôt sur les plus hauts revenus, taxe sur l'électricité, ...).
 - 40 Mds € d'économies de dépenses (...).

- ✓ **La part assignée aux collectivités est valorisée à 5 Mds € (cf. détail infra).**
 - Auxquels il faut ajouter 1,5 Md € de réduction du « fonds vert » (de 2,5 à 1,5 Md €).

- ✓ **Parallèlement a été transmise à Bruxelles une nouvelle trajectoire de retour différé au ratio de déficit de 3%.**
 - Etape à -5,0% en 2025.
 - 3% à l'horizon 2029 au lieu de 2027.

- ✓ **Le budget 2025 a été bâti sur une base de -5,2%, avec pour objectif de revenir à -5,0% lors de l'examen.**
 - 0,2% PIB = 6 Mds € ...
 - Il n'existe aucune marge de relâchement du point de vue du Gouvernement.

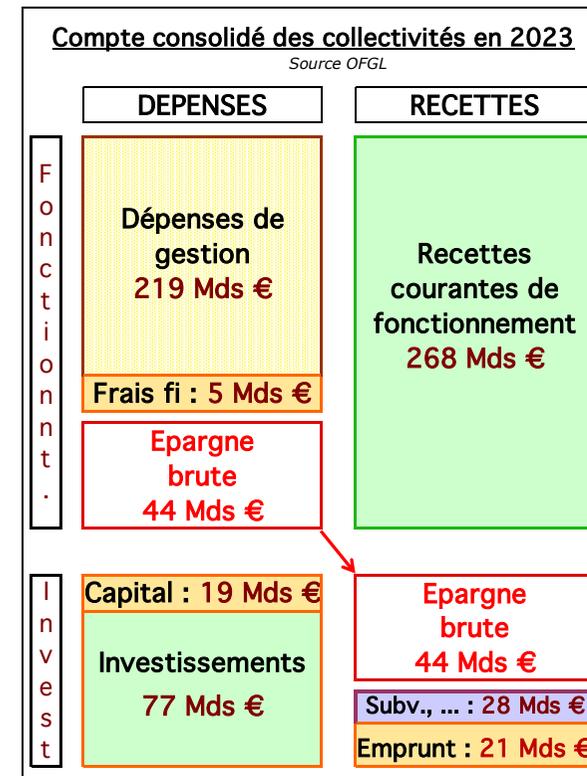
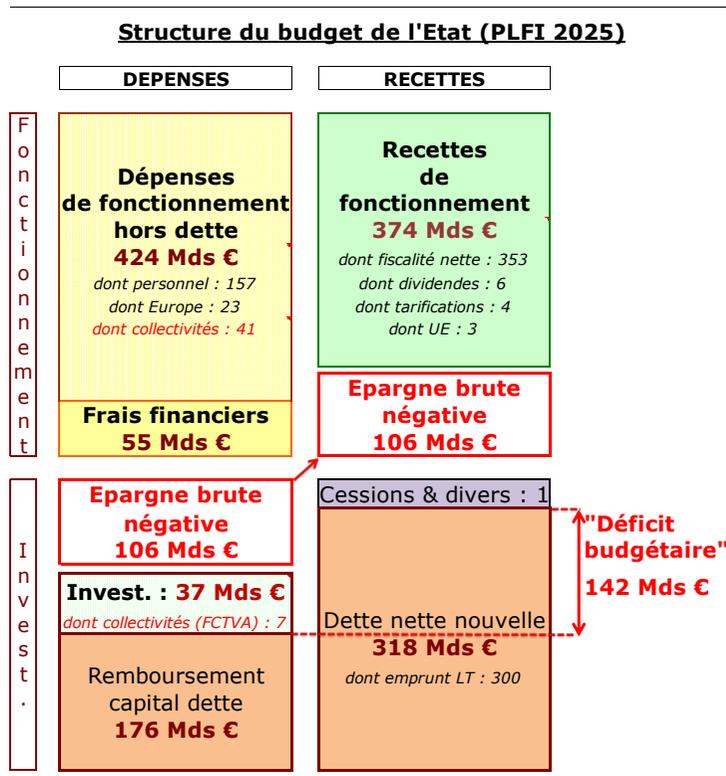


FINANCES PUBLIQUES FRANCAISES

COMPARAISON ETAT - COLLECTIVITES

- ✓ Epargne brute budget 2025 Etat = **-106 Mds €** malgré les premières mesures de redressement.
 - Collectivités : +44 Mds € en 2023.

- ✓ 318 Mds € d'emprunts prévus en 2024 face à 37 Mds € d'investissement.
 - 282 Mds € de recettes supplémentaires seraient nécessaires pour que l'Etat respecte l'équilibre imposé aux collectivités (TVA X 2,3 OU IRPP x 3).



PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

INSTAURATION D'UN « FONDS DE RESERVE AU PROFIT DES COLLECTIVITES »

✓ Alimentation :

- Assujettissement des collectivités à un prélèvement annuel à compter 2025.
- Calibrage : égal au **surplus de « déficit » local** eu égard à la prévision LFI.
 - Rappel : 0,1% du PIB ≈ 3 Mds €.
- Contributrices : les communes / EPCI à fiscalité propre / départements et régions qui conjuguent :
 - Dépenses réelles de fonctionnement > **40 M€** en 2023 → **Gif (29 M€) sera hors champ.**
 - Pas d'éligibilité trop marquée à la péréquation (...).
- Modalités de répartition du prélèvement entre contributeurs :
 - Au prorata des principales recettes fiscales.
 - Plafond : **2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.**
 - Soit **2,8 Mds €** au plus si tous les contributeurs sont au plafond.

✓ Affectation :

- « **Fonds de réserve** » au profit des collectivités.
- Forme : Abondement des fonds de péréquation horizontale de chacun des 3 blocs (dont « FPIC ») → **Gif n'en bénéficiera pas.**
- Calendrier de restitution : Sommes prélevées en N affectées 1/3 en N+1, 1/3 en N+2, 1/3 en N+3.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

INSTAURATION D'UN « FONDS DE RESERVE AU PROFIT DES COLLECTIVITES »

IMPACT SUR GIF

✓ Impact direct : **Néant** en prélèvement et en attribution.

✓ Impact indirect :

- La probabilité d'activation du prélèvement en 2025 est élevée → le plafond de 2% des recettes réelles de fonctionnement sera très vite atteint.
 - Nécessaire pour collecter 2,8 Mds € nationalement.
- Les 3 collectivités supra-communales du territoire seront dans le champ du prélèvement → Elles vont perdre l'équivalent de 8% à 24% de leur épargne brute 2023.

→ **Leur capacité à financer les communes va être nécessairement affectée d'autant que le mécanisme est récurrent.**

Prélèvement plafond 2025 sur les 3 collectivités du territoire

	Prélèvement plafond	Epargne brute 2023	En % de l'épargne brute
CPS	2,0 M€	24,2 M€	8%
Département de l'Essonne	27 M€	112 M€	24%
Région Ile-de-France	81 M€	1 003 M€	8%
Total	110 M€	1 139 M€	10%

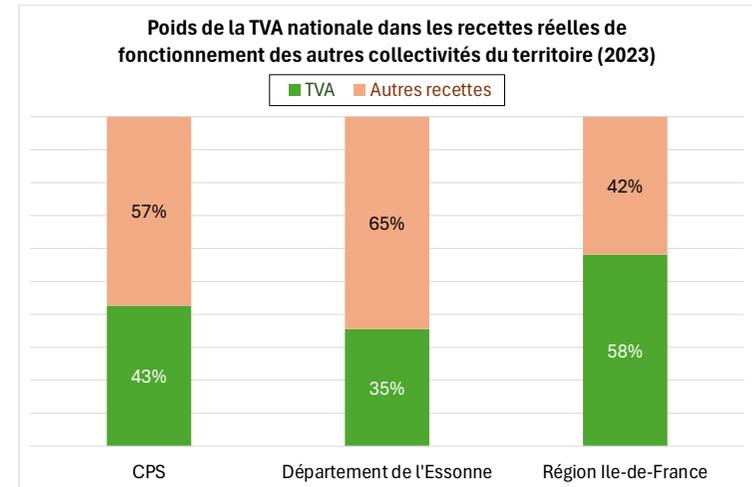
PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

GEL DES FRACTIONS DE TVA AFFECTEES AUX COLLECTIVITES

Rappel

- ✓ 1/4 de la TVA nationale a été réorientée vers les collectivités depuis 2018, principalement pour compenser les réformes fiscales (fin de la TH sur les résidences principales, fin de la CVAE).
- ✓ Les affectataires sont les régions, les départements, les EPCI à fiscalité propre, non les communes.
- ✓ Chacun récupère x% de la TVA nationale → Son produit croît donc comme le produit national.



✓ Mesure PLFI :

- **La TVA allouée aux collectivités sera gelée en 2025** → L'intégralité de sa croissance sera conservée par l'Etat : +2,2% estimés → 1,2 Md € (récurrents).
- Sur la base d'un niveau 2024 révisé en forte baisse : -4,8% / notifié initial.

→ **Motif additionnel de restriction de soutien des collectivités supra-communales** → Ex. de la CPS :

- Perte TVA : 6,9 M€ récurrents.
- Rappel : La TVA entre dans la formule de calcul de l'enveloppe de DSC.

Impact du gel de la TVA 2025 à compter d'un montant 2024 révisé en baisse

	Ralentissement 2024	Gel 2025	Total perte récurrente	Epargne brute 2023	En % de l'épargne brute
CPS	4,6 M€	2,2 M€	6,9 M€	24,2 M€	28%
Département de l'Essonne	23 M€	11 M€	34 M€	112 M€	30%
Région Ile-de-France	148 M€	71 M€	219 M€	1 003 M€	22%
Total	175 M€	85 M€	260 M€	1 139 M€	23%

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

STABILITE NATIONALE DE LA DGF, MAIS BAISSSE PREVISIBLE A GIF

- ✓ Le PLFI stabilise la DGF en 2025 : **19,0 Mds €** pour le bloc communal.
 - Après les 2 revalorisations de 1,8% (320 M€) en 2022 et 2023.
- ✓ A l'intérieur de l'enveloppe, **les fractions de solidarité (DSU/DSR) sont prévues en (forte) hausse de 290 M€.**
 - La DSU giffoise (0,2 M€) pourrait ainsi progresser d'environ 5%, soit **+11 k€.**
- ✓ Mais pour équilibrer la revalorisation des dotations de solidarité au sein d'une enveloppe stable, il faut trouver **des « variables d'ajustement ».**
 - La « dotation forfaitaire » de DGF est l'une d'elles.
→ L'attribution giffoise (1,56 M€) va à nouveau subir **un « écrêtement »** que les compléments de l'Etat avait permis de quasi-annihiler en 2022-2023.
 - Perspective : ≈ **-150 k€ en 2025, idem les années ultérieures.**

Ecrêtement de la DGF depuis 2017 (effet cumulatif)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
-100 k€	-80 k€	-116 k€	-61 k€	-65 k€	-59 k€	-62 k€	-75 k€	0 k€	-16 k€

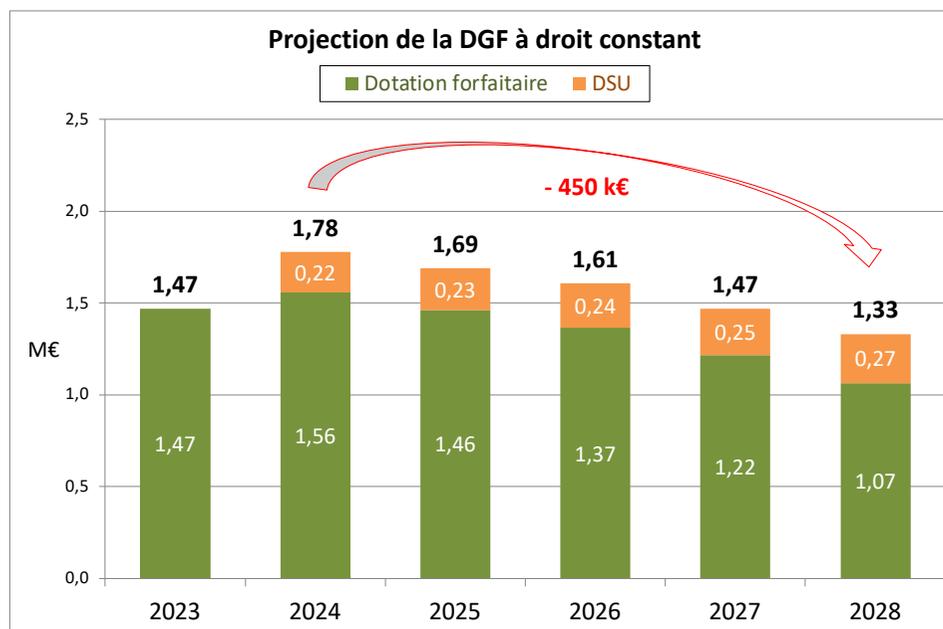
- ✓ Dernier ressort : la hausse de population simulée à +500 hab. en 2025 et en 2026.
→ **Soit +106 k€ d'effet population en 2 ans.**

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

STABILITE NATIONALE DE LA DGF, MAIS BAISSSE PREVISIBLE A GIF

- ✓ **Synthèse** : à droit constant, la DGF devrait perdre 450 k€ nets d'ici 2028.
 - Droit constant = si l'Etat ne réinstaura pas des ponctions (à son bénéfice) sur DGF comme il l'avait fait entre 2014 et 2017 (Gif avait perdu 1,6 M€).



- ✓ **Possibilité d'atténuation** : rééligibilité à la « dotation nationale de péréquation, pour environ 150 k€ (non retenue dans les projections par prudence).

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

AUTRES DOTATIONS

✓ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (« DCRTP »)

- Depuis 2011 : Gif touchait **267 k€ figés** à ce titre.
 - En 2024 : L'Etat a commencé à amputer ce concours afin de financer l'augmentation d'autres dotations → **Gif a perdu 11 k€ → 256 k€.**
 - Mesure PLFI 2025 : Intensification de la ponction : ≈ **-165 k€ à attendre.**
- **La DCRTP giffoise devrait tomber à 0 en 2026 (-0,256 M€).**

✓ FCTVA investissement

- FCTVA actuel = **16,404%** des dépenses d'investissement IIC éligibles → restitution (en N+1) de 98% de la TVA supportée.
 - Mesure PLFI 2025 : **réduction du taux à 14,850%** → seule 89% de la TVA sera désormais compensée (-10%).
- Impact sur Gif d'ici 2028 au regard du PPI : **-330 k€**, qui devront être empruntés toutes choses égales par ailleurs

✓ FCTVA fonctionnement

- Depuis quelques années, les prestations d'entretien de voirie, de bâtiments publics, de réseaux ainsi que de cloud étaient éligibles au FCTVA..
 - Mesure PLFI 2025 : **fin du FCTVA fonctionnement.**
- Impact sur Gif : ≈ **-70 k€/an** compte tenu de l'accent porté sur l'entretien des bâtiments publics.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

AUTRES FONDS D'INVESTISSEMENT

✓ « Fonds vert »

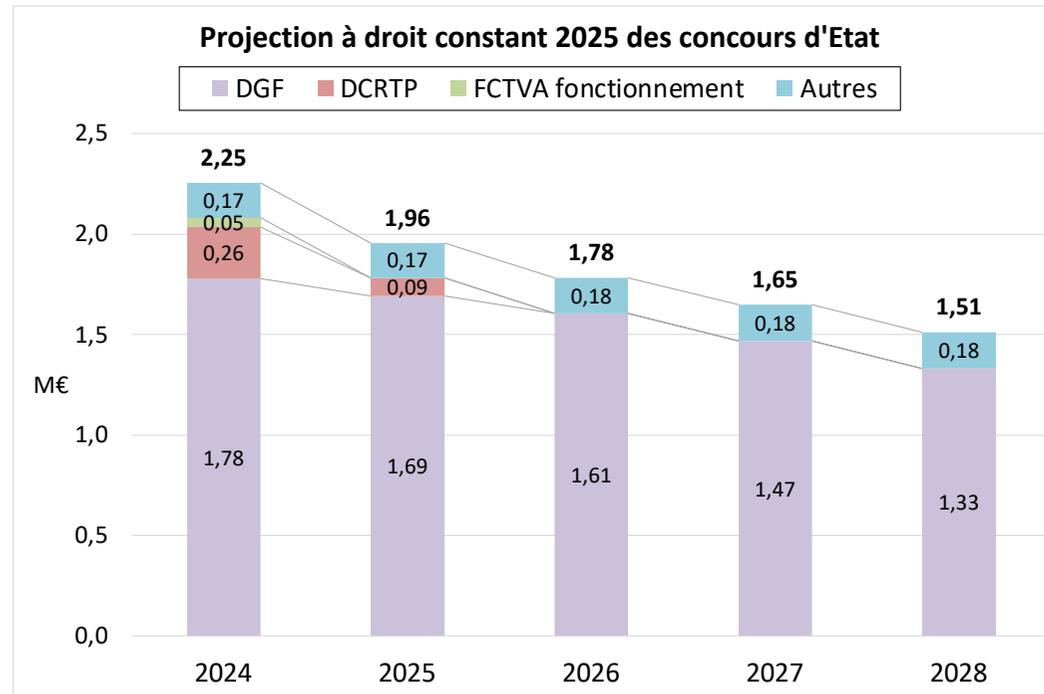
- 2023 : Instauration pour **2 Mds €**.
 - 2024 : voté à hauteur de **2,5 Mds €** en LFI, puis ramené à 2,0 Mds € en cours d'année.
 - Mesure PLFI 2025 : fonds ramené à **1 Md €**.
- **Impact simulé à Gif : -100 k€/an toutes choses égales par ailleurs.**

✓ Concours d'investissement divers

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : maintenue à 0,6 Md €.
- Autres dotations d'investissement (non développées ici car Gif inéligible) : enveloppes maintenues également à leur niveau de 2024.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 MESURES INTERESSANT GIF SYNTHESE CONCOURS D'ETAT DE FONCTIONNEMENT

✓ 740 k€ devraient être perdus d'ici 2028, dont 290 k€ dès 2025.



PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (SECURITE SOCIALE)

MESURES INTERESSANT GIF

COTISATIONS CNRACL

✓ **Vive dégradation des résultats de la Caisse en cours (source IGAS/IGF/IGA) :**

- Excédent de +15 M€ en 2017
- Déficit de -3,8 Mds € en 2024 (sur 24 Mds € de cotisations)
- - 11,1 Mds € anticipés en 2030 sans mesures de redressement.

✓ **Principales explications :**

- Décroissance du ratio 'cotisants / pensionnés' : 4 dans les années 1980 → 2,2 en 2010 → 1,46 en 2022 (1,71 dans le régime général).
- Surcompensation démographique de 100 Mds € cumulés versée à d'autres régimes durant les années « fastes ».

✓ **Analyse IGAS/IGF/IGA :**

- Le taux de cotisation employeur actuel (31,65%) devrait être relevé de **12 points** pour rééquilibrer les comptes à l'horizon 2027, de 13,5 points d'ici 2030.

✓ **Mesure PLFSS :**

- Relèvement de 4 points en 2025.
- Préannonce de poursuite du mouvement en 2026-2027.

✓ **Impact sur Gif :**

- **+0,25 M€, idem en 2026 et en 2027 si la tendance est effectivement poursuivie → +0,75 M€ de surcharge en 2027 par rapport à 2024.**
→ Hypothèse retenue ici.

PROJETS DE LOI DE FINANCES 2025

MESURES INTERESSANT GIF

SYNTHESE

- ✓ **Les mesures nouvelles des PLFI/PLFSS amoindriront :**
 - l'épargne brute de 0,6 M€ en 2025 et de 1,4 M€ en 2028 ;
 - les recettes d'investissement de 0,15 M€/an moyens.

→ Hypothèses retenues dans la prospective financière.

Synthèse des impacts *différentiels* du PLFI 2025 sur les hypothèses de la prospective

	2025	2026	2027	2028	Commentaires
Section de fonctionnement					
Ecrêtement DGF	-0,05	-0,10	-0,15	-0,20	En sus de la baisse simulée jusqu'à présent
Ponction sur DCRTP	-0,17	-0,26	-0,26	-0,26	
DSC CPS	-0,07	-0,07	-0,06	-0,06	Si suppression totale : -0,2 M€ au-delà
Perte FCTVA fonctionnement	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07	
Hausse cotisations CNRACL	-0,25	-0,51	-0,79	-0,81	Si poursuite de la hausse en 2026-2027
Total fonctionnement	-0,60	-1,01	-1,33	-1,40	
Section d'investissement					
Réduction du taux du FCTVA	-0,10	-0,10	-0,07	-0,05	Sur la base du PPI (cf. infra)
Baisse fonds vert		-0,10	-0,10	-0,10	Estimation forfaitaire
Baisse concours Région / CD91			?	?	
Total net	-0,10	-0,20	-0,17	-0,15	

AUTRES (PRINCIPALES) HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES

✓ Taxe sur le foncier bâti (19,8 M€ en 2024)

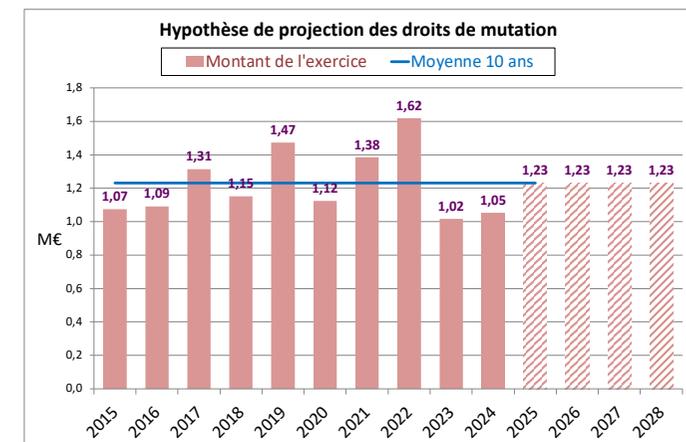
- Majoration forfaitaire des bases : Inflation N-1, soit **+2,2%** en 2025, puis **+1,7%/an**.
- Variation physique des bases hors Servier / Kadans : **+1%/an**.
- Servier : sortie d'exonération de 40% en 2026 → produit : **+300 k€**.
- Kadans : entrée en taxation en 2027, avec exonération de 40% → **+300 k€**
→ Surplus de produit à taux constant = **3,0 M€ en 4 ans (+3,6%/an moyens)**.

✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,3 M€ en 2024)

- Majoration forfaitaire des bases : Idem TFB.
- Variation physique des bases : **0%/an**.
- **Pas d'instauration de la majoration de 5% à 60%**.
→ Surplus de produit à taux constant = **30 k€ en 4 ans (+1,8%/an moyens)**.

✓ Droits de mutation (1,0 M€ en 2024)

- Retour tendanciel à la moyenne longue (10 ans)
- **1,23 M€/an**.



AUTRES (PRINCIPALES) HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES

✓ DSC CPS (0,26 M€ provisoires en 2024)

- Retour au niveau de 2023 eu égard aux perspectives de l'EPCI → **0,19 M€**.

✓ Produits de tarification (5,1 M€ en 2024)

- Indexation à **1%/an**, soit inflation -0,7%.
- Sauf : perte de 70 k€ en 2025 avec la fin de location du Stade de Moulon

✓ Loyers perçus (1,9 M€ en 2024, dont galerie de Chevry : 0,8 M€)

- Indexation sur l'inflation : **+1,7%/an**.

✓ Subventions de fonctionnement perçues (2,7 M€ en 2024, dont CAF : 2,2 M€)

- Hypothèse de **stabilité en valeur**.

✓ Remboursement par l'Université de sa part de l'exploitation de la piscine de Moulon (0,1 M€ en 2024)

- Année pleine en 2025 : 489 k€.
- Puis indexation sur l'inflation en regard de la contribution au délégataire (+1,7%/an).

✓ Prélèvements sur recettes (-0,5 M€ en 2024)

- Attribution de compensation CPS : gelée à -24 k€.
- Prélèvement « FPIC » : maintenu à -0,48 M€ (enveloppe nationale stable).

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Hors remboursement de l'Université au titre de la piscine, adossé à une charge, les recettes devraient gagner **1,9%/an moyens** de 2024 à 2028.

- La dynamique émanera essentiellement de la taxe foncière par effet d'assiette (3,0 M€ sur 3,2 M€ en 5 ans).

Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€	2024	2025	2026	2027	2028	Δ/an
3 taxes directes (THRP, TFB, TFNB)	20,3	20,9	21,8	22,7	23,3	3,5%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0	4,1%
Dotation globale de fonctionnement	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3	-7,0%
Compensations réforme TP (DCRTP, FNGIR)	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	-9,1%
Produits de tarification et loyers	6,9	6,9	7,0	7,1	7,2	0,9%
Remboursements de charges divers	1,0	1,4	1,4	1,4	1,5	9,5%
Subventions perçues	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	0,0%
Autres recettes courantes	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7	-4,0%
Prélèvement AC CPS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Prélèvements FPIC & IdF Mobilités	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0%
TOTAL RECETTES NETTES	35,5	36,4	37,2	38,1	38,7	2,2%
Variation globale		2,5%	2,3%	2,4%	1,6%	
Variation hors remboursement Université (piscine)		1,5%	2,3%	2,4%	1,6%	1,9%
Rappel inflation prévisionnelle		1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

→ Une croissance des dépenses de fonctionnement au-delà de **+2%/an** dégradera le taux d'épargne brute et affectera par là même les capacités à investir.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

✓ Pente générale des dépenses à périmètre constant :

- **Personnel : Inflation + 1%**
 - Soit 18,9 M€ en 2025.
- **Autres charges : Inflation + 0%**
 - +2,5% en 2024, puis +2%/an.

✓ Variations de périmètre:

- **Cotisations CNRACL : +0,8 M€ d'ici 2027 – cf. supra -.**
- **Piscine de Moulon : début d'exploitation fin 2024 → Règlement en année pleine en 2025 de :**
 - **0,48 M€₂₀₂₅** au titre de l'Université, charge intégralement adossée à une recette identique (cf. supra),
 - **0,51 M€₂₀₂₅** au titre des contraintes de service public qu'impose la Ville (périodes d'ouverture, ...).
 - *La commune dispose désormais de davantage de créneaux consacrés à la natation scolaire; laquelle concernera désormais deux niveaux (CP et CE 1) au lieu d'un.*

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des dépenses courantes à périmètre constant de **3,4%/an** après retraitement du passage en année pleine de la part Université de l'exploitation de la piscine, couverte en recettes :

- Soit 1,7 point de plus que l'inflation moyenne projetée (1,7%),
- Soit 1,8 point de plus que l'évolution prévisionnelle des recettes courantes (+3,0%/an)

Projection des dépenses nettes de fonctionnement hors intérêts

<i>Montants en M€</i>	2024	2025	2026	2027	2028	Δ/an
Personnel hors effet CNRACL	18,4	18,9	19,4	19,9	20,4	2,7%
Effet hausse taux CNRACL		0,3	0,5	0,8	0,8	NC
Achats et charges externes hors part Université de la piscine	9,3	9,4	9,7	9,9	10,1	2,1%
Part Université DSP piscine de Moulon (remboursée)	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	44,0%
Subventions hors part Gif de la piscine	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,2%
Part Gif DSP piscine de Moulon	0,1	0,5	0,5	0,5	0,5	42,5%
Autres charges	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,2%
TOTAL DEPENSES NETTES	30,1	31,8	32,8	33,9	34,7	3,7%
<i>Variation globale</i>		5,6%	3,3%	3,3%	2,5%	
<i>Variation hors part Université de la piscine</i>		4,4%	3,3%	3,3%	2,5%	3,4%
<i>Rappel inflation prévisionnelle</i>		1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2028

- ✓ Au-delà de 2026, sont seules mentionnées les opérations courantes → L'évaluation de l'éventuelle marge de manœuvre additionnelle relève de la présente analyse.

Programmation des investissements 2025-2028

Montants en k€	2024	2025	2026	2027	2028	Total 25-28
Urbanisme / foncier / aménagement	50	50	50	125	125	350
Informatique - vidéoprotection - réseau fibre	400	450	450	400	400	1 700
Acquisitions et divers	400	400	400	400	400	1 600
Fonds de concours CPS : médiathèque		673	1 122			1 795
Fonds de concours CPS : voirie	881	881	881	881	881	3 523
AC d'investissement CPS : voirie & eaux pluviales	650	800	800	800	800	3 200
Sous-total acquisitions & divers	2 380	3 254	3 703	2 606	2 606	12 168
Travaux bâtiments	800	2 000	1 400	1 400	1 400	6 200
Travaux espaces publics non transférés	1 000	2 000	1 400	1 400	1 400	6 200
Aires de jeux & sport / piste d'athlétisme	420					
Transformateur électrique avenue de la Terrasse	432					
Menuiseries extérieures écoles	150					
Ecole de l'Abbaye : VRD cour d'école et terrain d'évolution		900				900
Rénovation école de l'Abbaye	930					
Rénovation école de Belleville		400				400
Rénovation école de la Plaine						
Bergeries du Château de Belleville	65					
Nouveau CTM Route de Châteaufort	1 800	1 196				1 196
Services municipaux 9 square de la Mairie	100	1 500	1 400			2 900
Isolation et toitures des logements	180					
Hermitage / Archives		92				92
Caserne de la Gendarmerie Gif Vallée		300				300
Piscine de Moulon	3 722					
Restructuration Ecole de Courcelle : études, trvx préparatoires	100					
Sous-total travaux	9 699	8 388	4 200	2 800	2 800	18 188
TOTAL EQUIPEMENT	12 079	11 642	7 903	5 406	5 406	30 356

7,6 M€/an moyens

Opérations identifiées =
30,4 M€ sur 4 ans
 → Soit un rythme moyen
 de **7,6 M€/an**.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE RECETTES DEFINITIVES 2025-2028

Prévisions de recettes définitives d'investissement 2025-2028

Montants en k€	2024	2025	2026	2027	2028	Total 25-28
Cession : fin de bail Gendarmerie Centre Gif	3 800					
Cession : projet immobilier Rougemont					2 500	2 500
Cessions immobilières		900		250		1 150
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (14,850%)	723	956	1 303	712	508	3 480
CPS : fonds de soutien aux communes	372	250	190			440
Département - contrat Terre d'Avenirs	708	788	72			860
Etat : DSIL & fonds vert	56	551	150	150	150	1 001
Autres subventions	300	300	200	100	100	700
Recettes diverses (TAM, ...)	250	250	250	130	130	760
Piscine de Moulon	939					
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	7 148	3 995	2 165	1 342	3 388	10 891

2,7 M€/an moyens

**Total identifié = 10,9 M€
sur 4 ans**

→ Soit un rythme moyen
de 2,7 M€/an.

→ Investissement identifié net à financer sur 4 ans = 30,4 – 10,9 = 19,5 M€

→ soit **4,9 M€/an moyens**.

- A financer via l'épargne et, si elle ne suffit pas, l'endettement.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place fin 2023** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables, a priori modiques) :

Service net de la dette en place fin 2024

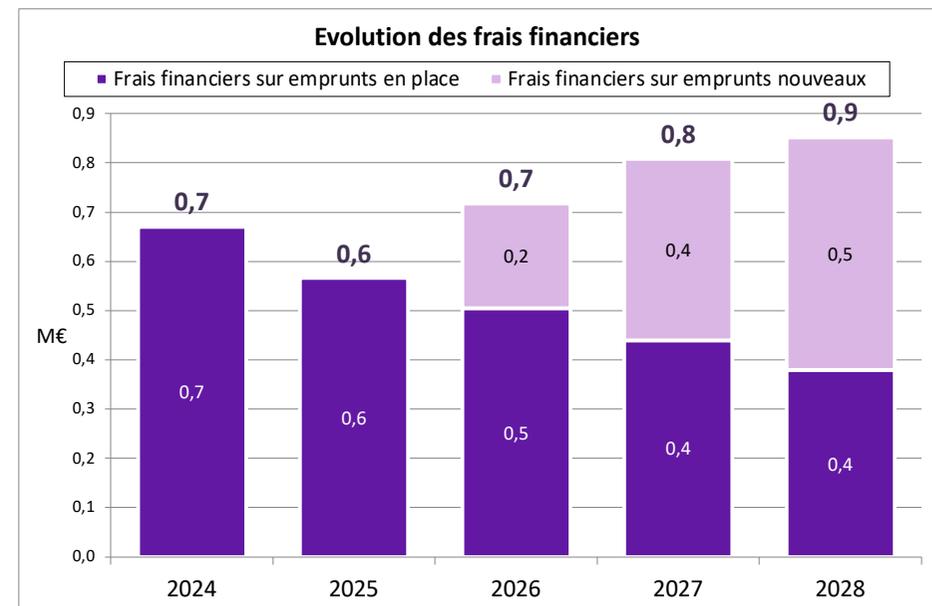
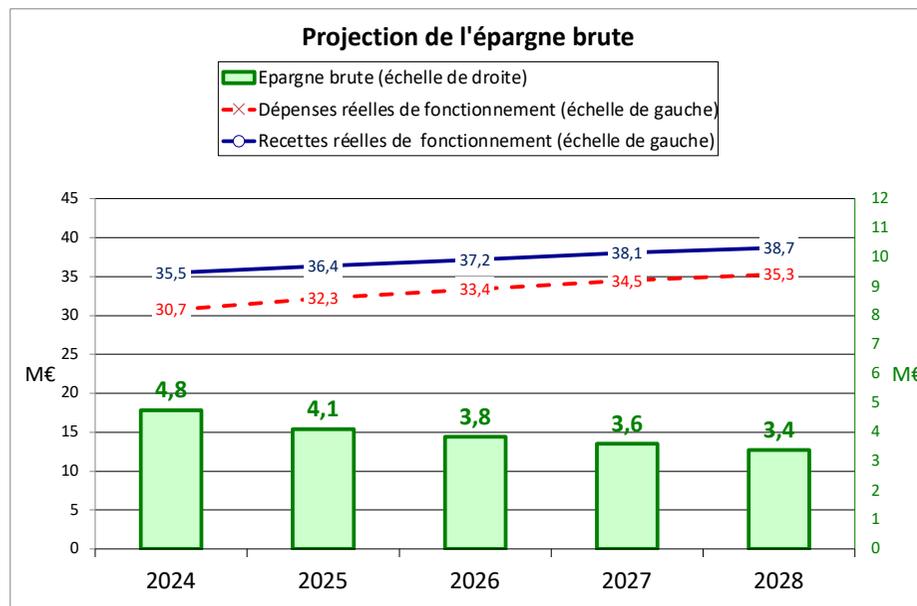
Montants en M€	2024	2025	2026	2027	2028
Capital brut	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5
<i>Capital pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Intérêts bruts	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4
<i>Intérêts pris en charge par la CPS</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Annuité nette des remboursements CPS	3,5	3,1	3,0	2,9	2,9

- ✓ **Emprunts nouveaux** :
 - Calibrés afin d'équilibrer les comptes prévisionnels.
 - Durée moyenne : 15 ans.
 - Taux d'intérêt moyen : **3,50%**.

RESULTATS EPARGNE BRUTE

✓ Trajectoire décroissante (-1,4 M€ en 4 ans) due :

- au découplage entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts → respectivement 1,9%/an et 3,4%/an.
- à la montée en puissance des intérêts induite par les emprunts qui viennent compenser les pertes d'épargne.

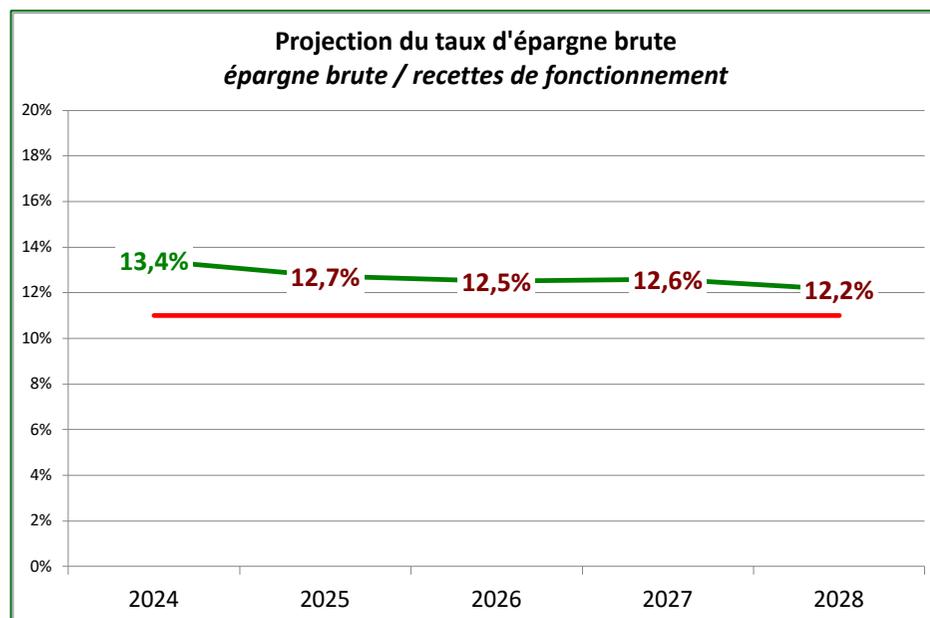


RESULTATS

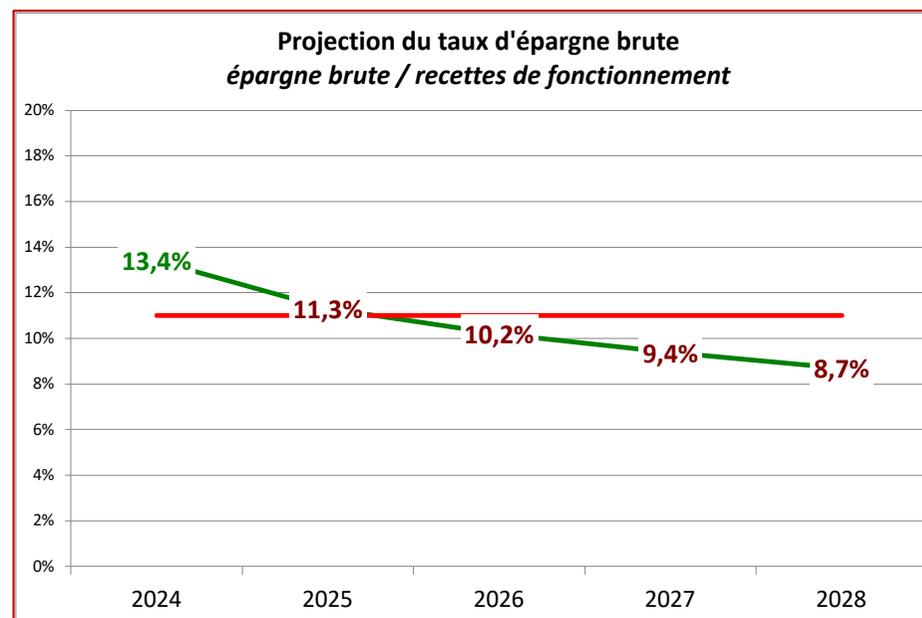
TAUX D'EPARGNE BRUTE

- ✓ **Le taux d'épargne brute dérive sous le seuil de 11% (graphique de droite). Il frise en 2028 ce qui est généralement reconnu comme un « seuil d'alerte », soit 7-8%, en-deçà duquel l'accès au crédit bancaire devient aléatoire.**
 - A droit constant d'avant-PLFI 2025, le taux d'épargne brute se serait tenu au-dessus du prudent seuil des 12%, dans la continuité des trajectoires présentées lors des précédents ROB (graphique de gauche).

Avant PLFI 2025



Avec mesures du PLFI 2025



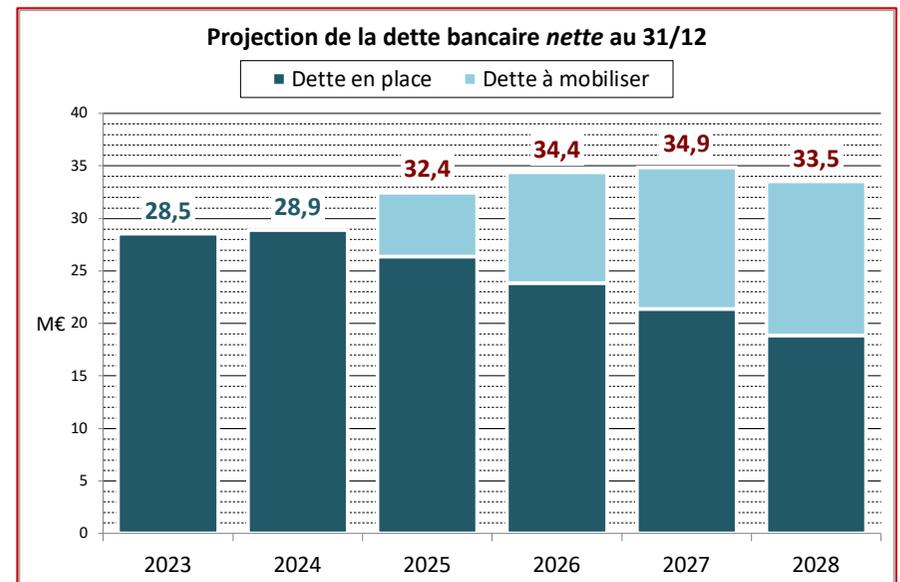
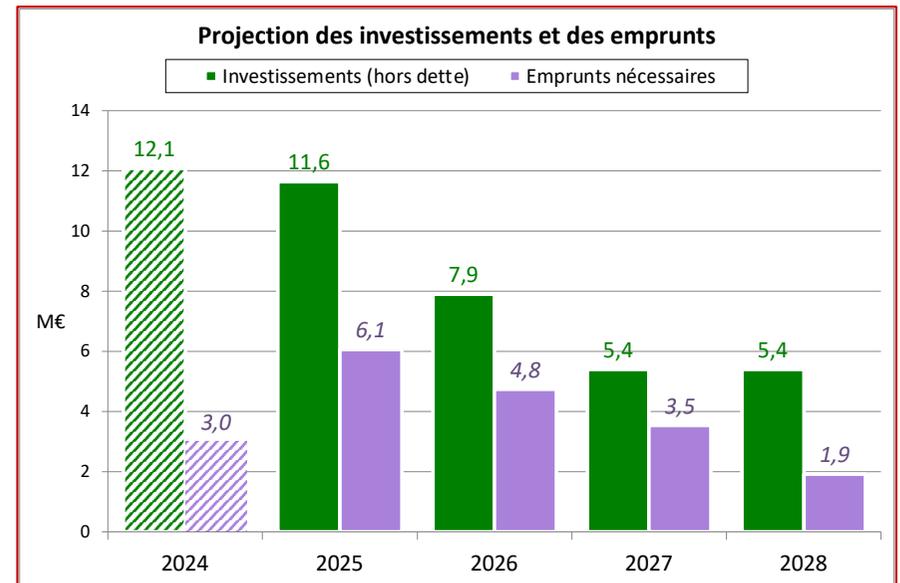
RESULTATS INVESTISSEMENT ET DETTE

✓ 16 M€ d'emprunts sont nécessaires au financement du PPI présenté plus haut.

- 54% des investissements bruts.

→ Impact :

- L'endettement communal augmente de 6 M€ d'ici fin 2026.
- Au-delà, malgré la limitation de l'investissement aux strictes opérations courantes, il ne tend pas à reculer (le repli de 2028 tient à un effet exceptionnel : la cession des Rougemonts programmée cette année-là).

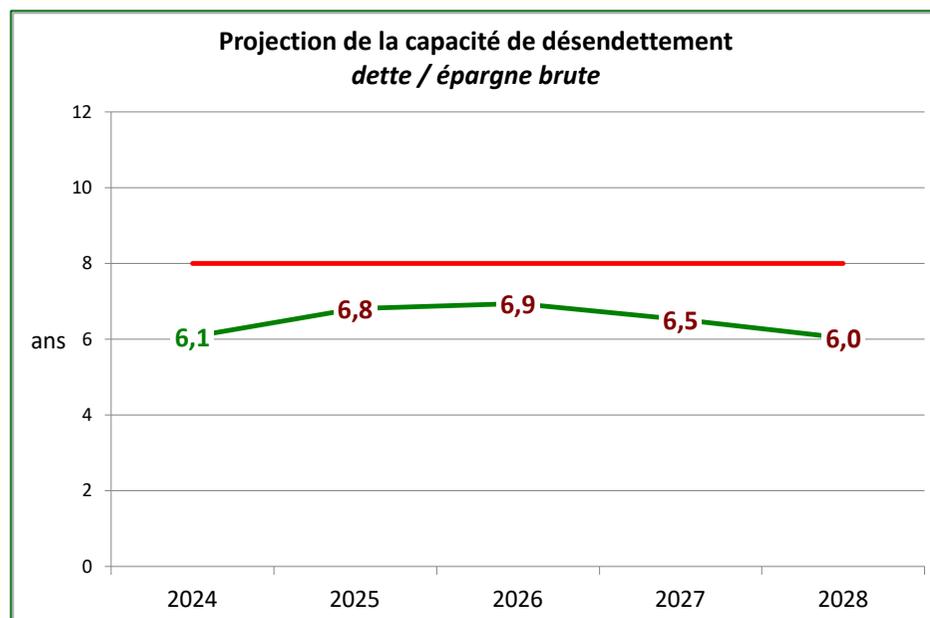


RESULTATS

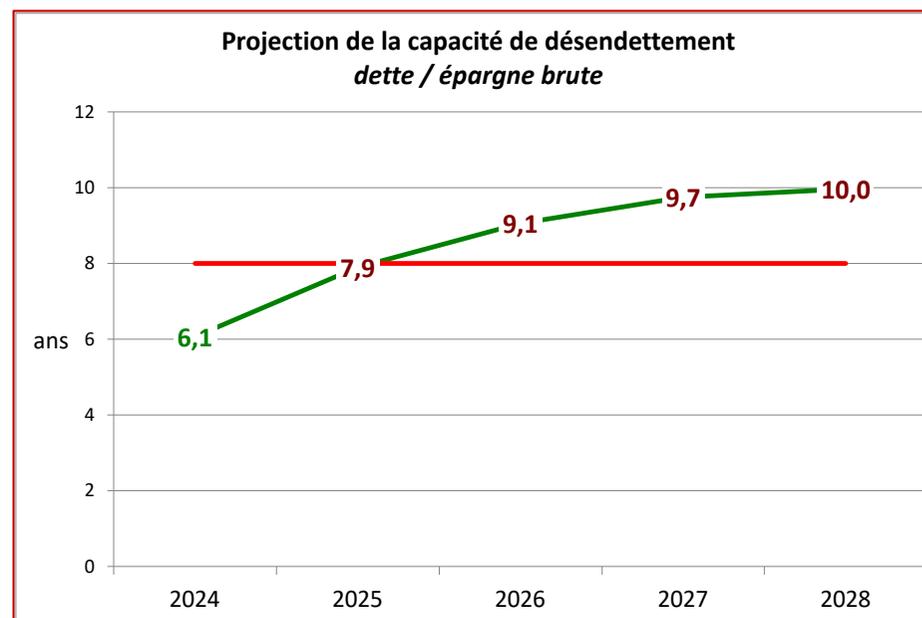
CAPACITE DE DESENDETTEMENT

- ✓ **Le ratio de désendettement, qui serait resté à bonne distance du plafond des 8 ans sans les mesures de redressement du PLFI (graphique de gauche : 6,0 ans), dérive au-delà de cette limite dans le scénario effectif.**
 - Les 10 ans projetés en 2028 ne sont pas en tant que tels alarmants, mais ils amoindrissent à l'excès les marges d'absorption de chocs financiers.
 - Or, tout porte à penser que le PLFI 2025 marque seulement une première étape de mise à contribution des collectivités locales.

Avant PLFI 2025



Avec mesures du PLFI 2025



RESULTATS

CONCLUSION PARTIELLE

Le scénario projeté, s'il ne conduit en rien à des résultats alarmants, entame les marges financières que la Commune se doit de préserver dans le contexte actuel de finances publiques françaises.

Il suffirait d'un aléa en fonctionnement de 0,5 M€ pour que le taux d'épargne brute tombe sous le seuil d'alerte de 7,5%. Or, tout porte à penser que l'effort demandé aux collectivités en PLFI 2025, dûment intégré aux projections, n'est qu'une 1^{ère} étape et qu'un tel aléa n'a rien de théorique. Pour rappel, entre 2014 et 2017, les dotations giffaises avaient subi une ponction de 1,6 M€ (à laquelle la Commune avait réagi en figeant sur 4 ans ses dépenses de fonctionnement hors variations de périmètre).

La responsabilité de la dégradation incombe à une contraction excessive de l'épargne, ce malgré les hypothèses plutôt strictes d'évolution des charges *hors variation de périmètre* (personnel : +2,7%/an, autres charges : +1,7%/an). La hausse des cotisations CNRACL annoncée pour 2025 et sous-entendue pour la suite (+0,3 M€ en 2025 répétés en 2026-2027, soit +0,8 M€ à terme) pèse lourd dans ce constat.

La solution ne proviendra pas d'une compression de l'investissement, au demeurant minimal par hypothèse au-delà de 2026. L'épargne, c'est-à-dire la section de fonctionnement, doit être la cible.

OBJECTIFS FINANCIERS CONSOLIDES (OBLIGATION POSEE PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027)

LPFP 2023-2027 : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »

→ Tableau issu de l'analyse prospective :

Objectifs financiers de la Ville de Gif-sur-Yvette

Montants en M€	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement*	30,5	32,0	33,1	34,2	35,1
Variation		5,0%	3,6%	3,3%	2,4%

* Définition : Solde des flux réels débiteurs et créditeurs des comptes de la classe 6

NB : Le taux de croissance des DRF supérieur à l'objectif national édicté par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 - inflation - 0,5% - doit être mis en relation avec le développement de la Ville (population nouvelle, équipements nouveaux) et la hausse prévue des cotisation CNRACL.

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2025-2028

CADRE

- ✓ **Le PLFI et le PLFSS 2025 font participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques nationales. Gif, certes ne sera pas contributrice au nouveau dispositif de prélèvement sur recettes fiscales, mais pourrait subir à terme une ponction nette globale de 1,4 M€/an en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement du fait des hausses de cotisations CNRACL et de pertes de dotations.**
 - **Encore ces moins-values n'intègrent-elles qu'à la marge les risques de restriction de concours des 3 collectivités supra-communales (Région, Département, CPS), nettement plus affectées par les mesures du PLFI 2025 (prélèvement sur recettes fiscales jusqu'à 2% des RRF totales, gel de la TVA au niveau révisé en forte baisse de 2024, ...).**
- ✓ **Hors les ponctions ci-dessus, les principales hypothèses émises sont (idem ROB 2024) :**
 - **Personnel : Inflation + 1%/an.**
 - **Autres charges : Inflation + 0,0% + annualisation de la contribution nette à la DSP de la piscine de Moulon en 2025 (+0,4 M€).**
 - **Variation des bases de taxe foncière : inflation + 1% + 600 k€ d'ici 2028 tirés de Servier et Kadans.**
 - **Taux fiscaux : stables.**
 - **Opérations identifiées en investissement : 30,4 M€ bruts atténués par 10,9 M€ de recettes définitives, les années 2027 et 2028 étant pour l'heure cantonnées aux opérations courantes (5,4 M€/an).**
- ✓ **Eu égard à l'état des finances publiques françaises, à l'ampleur de l'assainissement à consentir et à son horizon (retour sous 3% de déficit public programmé par le Gouvernement au mieux en 2029), il n'est pas interdit de penser que les prochaines lois de finances exigeront des efforts additionnels des collectivités. Dès lors, les bornes de ratios admissibles ex ante doivent rester prudentes :**
 - **un taux d'épargne brute plancher de 11% (alerte couramment admise : 7-8%)**
 - **un ratio de désendettement plafond de 8 ans (alerte : 12-15 ans).**

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2025-2028

RESULTATS

- ✓ **Malgré les hypothèses de maîtrise du fonctionnement (hors CNRACL), la trajectoire financière s'éloigne du cadre assigné : d'ici 2028, le taux d'épargne brute approchera 8,5% et le ratio de désendettement 10 ans.**
- ✓ **Rien d'alarmant certes ... à ceci près que les capacités d'absorption d'aléas, notamment en fonctionnement, que la Commune s'est attachée à préserver, auraient alors disparu.**
- ✓ **Sauf desserrement de l'étau posé par le PLFI 2025, il va donc falloir conforter la section de fonctionnement. Cela impliquerait par exemple de contenir l'évolution des charges globales à l'inflation en moyenne d'ici 2028 (hors variations de périmètre : CNRACL, piscine).**
- ✓ **Plus encore que dans les ROB précédents, où l'exercice de prospective laissait percer des marges, la maîtrise du fonctionnement s'avère impérative.**

ANNEXE

COMPTES DETAILES DU SCENARIO DE BASE DE PROSPECTIVE

Fonctionnement

Montants en M€

	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement nettes	35,49	36,36	37,19	38,09	38,70
Fiscalité	22,01	22,86	23,75	24,66	25,29
dont 3 taxes : TH, TFB, TFNB	20,29	20,94	21,81	22,71	23,32
dont droits de mutation	1,05	1,23	1,23	1,23	1,23
dont autres	0,67	0,69	0,71	0,73	0,75
Concours d'Etat & compensations réforme TP	2,59	2,28	2,10	1,95	1,80
dont DGF	1,56	1,46	1,37	1,22	1,07
dont compensations réforme TP	0,81	0,64	0,55	0,55	0,55
dont compensations fiscales et dotations diverses	0,22	0,17	0,18	0,18	0,18
Autres recettes courantes	11,39	11,73	11,85	11,98	12,11
dont subventions et participations	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
dont produits de tarification	5,08	5,05	5,10	5,15	5,21
dont loyers	1,86	1,89	1,92	1,95	1,99
dont remboursements de charges	1,02	1,40	1,42	1,44	1,47
dont autres	0,79	0,73	0,75	0,77	0,80
Prélèvement sur recettes	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50
dont FPIC	-0,48	-0,48	-0,48	-0,48	-0,48
dont attribution de compensation CPS	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02
dont divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles de gestion courantes	30,07	31,69	32,68	33,70	34,49
Personnel à CNRACL inchangée (012)	18,36	18,86	19,37	19,90	20,44
Effet hausse taux CNRACL	0,00	0,25	0,51	0,79	0,81
Achats et charges externes (011)	9,29	9,39	9,55	9,72	9,88
Piscine de Moulon (2 parts)	0,25	0,99	1,00	1,02	1,04
Autres subventions & participations	1,78	1,81	1,84	1,87	1,90
Autres dépenses de gestion	0,39	0,40	0,40	0,41	0,42
Épargne de gestion	5,42	4,67	4,51	4,38	4,22
Frais financiers nets remboursements CPS	0,66	0,56	0,72	0,81	0,85
Épargne brute	4,76	4,11	3,80	3,58	3,36

Investissement et ratios cibles

Montants en M€

	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses réelles d'investissement	14,72	14,16	10,71	8,46	8,67
Capital des emprunts net remboursements CPS	2,64	2,51	2,81	3,06	3,27
Investissements hors dette	12,08	11,64	7,90	5,41	5,41
Recettes définitives d'investissement	7,27	4,00	2,17	1,34	3,39
FCTVA	0,72	0,96	1,30	0,71	0,51
Cessions	3,80	0,90	0,00	0,25	2,50
Subventions & divers	2,75	2,14	0,86	0,38	0,38
Emprunt	3,00	6,07	4,75	3,54	1,92
Variation du fonds de roulement	0,30	0,02	0,00	0,00	0,00
DETTE FINANCIERE NETTE	28,88	32,44	34,38	34,86	33,52
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13,4%	11,3%	10,2%	9,4%	8,7%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	6,1 ans	7,9 ans	9,1 ans	9,7 ans	10,0 ans